



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Octobre 2023



Rosalie LaBillois, coprésidente du Conseil national des jeunes de l'APN et membre de la Première Nation d'Eel River Bar, s'adresse aux participants du Rassemblement des jeunes, organisé en préparation du 2^e Rassemblement national sur le climat à Fredericton (Nouveau-Brunswick), sur le territoire traditionnel non cédé des Malécites, des Micmacs et des Passamaquoddy.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Assemblée des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation politique nationale des gouvernements des Premières Nations et de leurs citoyens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Chaque Chef au Canada a le droit d'être membre de l'APN, et le Chef national est élu par les Chefs du Canada, qui sont eux-mêmes élus par leurs citoyens. L'APN compte 634 Premières Nations membres. L'APN a pour rôle et fonction de servir de tribune nationale déléguée pour déterminer et harmoniser des mesures efficaces, collectives et collaboratives sur tout sujet délégué par les Premières Nations aux fins d'examen, d'étude, de réponse ou d'action et pour faire avancer les aspirations des Premières Nations.

L'APN soutient les Premières Nations en coordonnant, en facilitant et en défendant un changement de politiques, alors que les chefs de file de ce changement sont les Premières Nations elles-mêmes. Les Chefs, et les Premières Nations qu'ils représentent, doivent faire partie intégrante des efforts déployés pour relever le défi d'un changement de politiques durable et transformateur. Selon les Premières Nations-en-Assemblée, l'APN a assumé cette responsabilité en menant des discussions sur les changements climatiques aux niveaux régional, national et international, recevant douze résolutions sur le climat depuis 2016. Dans la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, les Chefs-en-Assemblée :

1. Déclarent l'urgence climatique mondiale;
2. Reconnaissent que la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos citoyens, et que nous utiliserons en conséquence nos forums et partenariats locaux, nationaux et internationaux pour maintenir le réchauffement de la planète au-dessous de 1,5 degré Celsius;
3. Appeler les communautés locales, nationales et internationales, les gouvernements, les organisations et les mouvements à sauvegarder les droits inhérents, les droits issus des traités et les droits protégés par la Constitution des Premières Nations, à respecter les savoirs autochtones et à faire respecter les traités et les autres accords constructifs conclus entre les Premières Nations et la Couronne;
4. Demandent aux communautés locales, nationales et internationales, aux gouvernements, aux organisations et aux mouvements de protéger les droits inhérents, les droits issus des traités et les droits protégés par la Constitution des Premières Nations, de respecter le savoir autochtone et de faire respecter les traités et d'autres accords constructifs conclus entre les Premières Nations et la Couronne;
5. Demandent à l'APN, avec l'aide du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE), des régions de l'APN et des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes et des dirigeants des Premières Nations, d'élaborer, dans un délai de six mois, une stratégie sur le climat dirigée par les Premières Nations afin d'atteindre les objectifs susmentionnés et de s'attaquer simultanément à l'inégalité des revenus au sein des Premières Nations dans le cadre de la mobilisation en faveur d'une transition juste, et d'organiser un rassemblement national pour faire progresser la lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale, nationale et internationale.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2023, les Premières Nations-en-Assemblée ont renforcé cet engagement en faveur d'une action climatique urgente et transformatrice en adoptant la résolution 36/2023, *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*. Dans cette résolution, les Premières Nations-en-Assemblée :



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

1. Réaffirment la déclaration d'urgence climatique des Premières Nations, en appelant à :
 - a. la reconnaissance que la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos citoyens;
 - b. la sauvegarde des droits inhérents, issus de traités et protégés par la constitution des Premières Nations et au respect des systèmes de connaissances des Premières Nations par les communautés locales, nationales et internationales, les gouvernements, les organisations et les mouvements, ainsi qu'au respect des traités et d'autres accords constructifs entre les Premières Nations et la Couronne;
 - c. la prise de mesures urgentes et transformatrices par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui répondent aux exigences énoncées dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et dans le Rapport sur les changements climatiques au Canada (2019) afin de réduire les émissions au Canada de 60 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050
2. Approuvent pleinement la Stratégie nationale sur le climat de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et ses sept domaines d'action prioritaires :
 - a. Donner la priorité aux systèmes de connaissances, à la santé, aux langues, aux cultures et aux spiritualités des Premières Nations.
 - b. Reconnaître, respecter et positionner la compétence et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations comme un élément essentiel de la prise de décisions en matière de climat à tous les niveaux.
 - c. Répondre aux besoins en matière de capacités pour soutenir la gouvernance et le rôle des Premières Nations en tant que chefs de file de l'action en faveur du climat.
 - d. Garantir l'autosuffisance des Premières Nations en ce qui a trait à la nourriture, l'eau et l'énergie.
 - e. Comblent l'écart entre les infrastructures naturelles et les infrastructures construites.
 - f. Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour prévenir, répondre et atténuer toutes les situations d'urgence et s'en rétablir.
 - g. Tirer parti de l'optique des Premières Nations sur le climat pour réformer les lois, les règlements, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.
3. Demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler directement et en partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour mettre en œuvre les priorités en matière de climat qu'elles ont déterminées elles-mêmes, notamment, mais sans s'y limiter, celles décrites dans la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.
4. Enjoignent à l'APN de collaborer avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour plaider auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en faveur de l'octroi d'un financement suffisant et durable aux Premières Nations afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres stratégies, conformément à l'article 39 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Demandent au gouvernement fédéral de compenser les Premières Nations par des terres nouvelles ou supplémentaires pour toutes les terres que les Premières Nations pourraient perdre en raison du changement climatique.
6. Demandent à l'APN d'utiliser sa Stratégie nationale sur le climat, dans les contextes nationaux et internationaux, comme un outil de défense des intérêts, notamment auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Résumé

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre progressent dangereusement. Au Canada, la situation est devenue urgente. Les tendances irréversibles au réchauffement ont été confirmées par le *Rapport sur le climat changeant du Canada* (2019). Celui-ci indique que la température au pays a augmenté de 2,3 °C depuis 1948, et qu'elle continuera ainsi, en moyenne, à un rythme environ deux fois plus élevé que la température mondiale, et au moins à un rythme trois fois plus élevé dans le Nord. Ces prévisions ne sont pas surprenantes, car les gardiens du savoir des Premières Nations expriment depuis des décennies leur inquiétude face aux changements qu'ils observent. La Déclaration des aînés du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et de l'environnement (CCACE) mentionne clairement cette réalité et lance un appel fort : « ...*Nous insistons donc pour que l'on cesse immédiatement la destruction et la profanation des éléments sacrés de la vie en vertu de l'obligation humaine de prendre soin de la terre et des générations futures.* »

En réponse à ces observations, un nombre croissant de Premières Nations ont déclaré l'urgence climatique. En juillet 2019, l'Assemblée des Premières Nations a déclaré une urgence climatique des Premières Nations (résolution 05/2019), reconnaissant que « ...*la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos citoyens* ». La déclaration d'urgence demandait l'élaboration d'une stratégie dirigée par les Premières Nations sur le climat fondée sur les droits, les responsabilités, les systèmes de connaissances et la compétence des Premières Nations, ainsi que l'organisation des rassemblements nationaux sur le climat.

Conformément à ce mandat, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN comprend trois objectifs principaux :

- Rehausser les droits, l'autodétermination et les systèmes de connaissances des Premières Nations dans le cadre de l'action fédérale, provinciale et territoriale en faveur du climat;
- Promouvoir les solutions des Premières Nations fondées sur leurs droits, leur autodétermination et leurs systèmes de connaissances pour affronter la crise climatique;
- Demander une action urgente et transformatrice en faveur du climat conformément à la Déclaration d'urgence climatique des Premières Nations-en-Assemblée destinée aux Premières Nations.

La Stratégie nationale sur le climat de l'APN réalise ces objectifs en s'appuyant sur le cadre conceptuel de Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat (« Lunette climatique »). Celle-ci (présentée plus en détail dans la section 2) préconise un recadrage fondamental du discours sur le climat et propose de s'éloigner de l'importance excessive accordée aux « solutions technologiques » et aux « mécanismes de marché » afin d'adopter un cadre qui privilégie la centralité des droits, de l'autodétermination et des systèmes de connaissances des Premières Nations. Il est essentiel de comprendre que les Premières Nations sont indissociables des terres, des eaux et de l'air. Dans cette optique, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN propose sept domaines prioritaires pour faire progresser le leadership des Premières Nations dans le domaine du climat.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Sept domaines prioritaires



Chacun de ces domaines prioritaires est lié à un goal, à un ensemble d'objectifs et à une liste de stratégies et de mesures. Il ne s'agit pas d'un examen exhaustif de toutes les priorités des Premières Nations liées aux changements climatiques. La Stratégie nationale sur le climat de l'APN se veut plutôt un document d'habilitation qui aide les Premières Nations à faire progresser leurs propres stratégies et priorités liées au climat aux niveaux local et régional.

Nous saluons les dirigeants des Premières Nations, les protecteurs des terres, des eaux, et de l'air, et les techniciens qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN. Nous exhortons nos partenaires gouvernementaux et universitaires à accompagner ou à soutenir les Premières Nations dans la mise en œuvre de stratégies climatiques sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Table des matières

Assemblée des Premières Nations.....	3
Résumé.....	5
Sept domaines prioritaires	6
Table des matières	7
Liste de figures et d'études de cas	8
Liste des acronymes et abréviations.....	9
Glossaire	10
Une vision phare : Déclaration des aînés du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et de l'environnement (CCACE)	13
1. Introduction	14
1.2 Stratégie nationale sur le climat de l'APN	15
1.3 Apprendre des Premières Nations d'un océan à l'autre	16
2. Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat.....	20
<i>Étude de cas 1 : Application de Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat : un exemple</i>	24
3. Domaines d'action prioritaires.....	25
3.1 Prioriser les systèmes de connaissances, la santé, les langues, les cultures et les spiritualités des Premières Nations.....	26
<i>Étude de cas 2 : Effets des changements climatiques sur la santé et le mieux-être des Premières Nations.</i>	30
3.2 Reconnaître, respecter et positionner la compétence et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations en tant qu'éléments centraux du processus décisionnel sur le climat à tous les niveaux.....	31
3.3 Palier le manque de ressources pour soutenir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de chefs de file dans le domaine du climat.....	34
<i>Étude de cas 3 : Yukon First Nations Salmon Stewardship Alliance: Changements climatiques, disparition du saumon et étude de nouvelles stratégies pour soutenir la conservation par les Premières Nations</i>	38
3.4 Assurer l'autosuffisance des Premières Nations dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie.....	39
3.5 Combler le manque d'infrastructures naturelles et bâties.....	43
<i>Étude de cas 4 : Combler le déficit en infrastructures d'ici à 2030 : plan de priorisation et de mise en œuvre</i> ..	46
3.6 Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement dans toutes les situations d'urgence.....	47
<i>Étude de cas 5 : Les changements climatiques et la crise du logement parmi les Premières Nations</i>	50
3.7 S'appuyer sur la Lunette climatique des Premières Nations pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux	51
<i>Étude de cas 6 : Stratégies sur le climat des Premières Nations en Colombie-Britannique</i>	54
<i>Étude de cas 7 : Stratégies sur le climat des Premières Nations au Yukon</i>	55
4. Conclusion et voie à suivre	56



Liste de figures et d'études de cas

Figure 1 : Chemin vers la stratégie nationale de l'APN en faveur du climat.....	16-17
Figure 2 : Lunette climatique des Premières Nations.....	20
Étude de cas n° 1 : Application de la Lunette climatique des Premières Nations : un exemple.....	24
Figure 3 : Domaines prioritaires de la stratégie nationale de l'APN en faveur du climat	25
Étude de cas n° 2 : Impacts du changement climatique sur la santé et le bien-être des Premières Nations.....	30
Étude de cas n° 3 : <i>Yukon First Nations Salmon Stewardship Alliance</i> : Changements climatiques, disparition du saumon et étude de nouvelles stratégies pour soutenir la conservation par les Premières Nations	38
Étude de cas n° 4 : Comblant le déficit d'infrastructures d'ici 2030 : Plan de mise en œuvre et de classement des priorités.....	46
Étude de cas n° 5 : Le changement climatique et la crise du logement chez les Premières Nations.....	50
Étude de cas n°6 : Stratégies en faveur du climat des Premières Nations en Colombie-Britannique	54
Étude de cas n°7 : Stratégies en faveur du climat des Premières Nations au Yukon	55





Liste des acronymes et abréviations

CCACE – Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement

APN – Assemblée des Premières Nations

SCA – Systèmes de connaissances autochtones

GEIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

LDNU – *Loi sur Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

DNUDPA – Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques





Glossaire

Culture — Elle signifie l'ensemble riche et diversifié des enseignements, des valeurs, des modes de vie, des langues, des structures sociales et des croyances spirituelles traditionnels des Premières Nations. Ces cultures sont extrêmement diverses et ne peuvent pas être homogénéisées.

Décarbonation — Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par une société, d'augmenter la quantité absorbée grâce à diverses pratiques, notamment des sources d'énergie à faible teneur en carbone, et de reconsidérer des modèles économiques axés sur la croissance.

Infrastructures vertes — Des systèmes de végétation naturelle et des technologies énergétiques qui améliorent et rétablissent le milieu naturel environnant.

Espace éthique — Un processus de création commun d'espaces qui reconnaissent l'égalité entre deux visions du monde distinctes et complémentaires. Reflétant une compréhension profonde des divers points de vue et des différentes valeurs, ce processus peut aboutir à un espace éthique qui favorise les deux systèmes de connaissances, transformant ainsi notre façon de travailler ensemble. Créé par Will Ermine, ce concept a été développé par l'aînée Reg Crow Shoe.

Vision du monde des Premières Nations — Une interaction physique, affective, spirituelle et intellectuelle avec la terre et les autres (famille, communautés et nations).

Autre qu'humain — Cette expression reconnaît la relation que les Premières Nations entretiennent avec les autres êtres du monde naturel (arbres, médicaments, animaux, plantes et êtres non vivants), ainsi que la croyance selon laquelle ces êtres sont dotés d'un esprit.

Détenteurs de droits et du titre — Il s'agit de membres des Premières Nations qui possèdent des droits inhérents découlant de leur relation avec le Créateur et de leur occupation antérieure du territoire, appelé maintenant le « Canada ». Ces droits sont affirmés dans nos propres lois, dans les traités et dans d'autres accords conclus avec la Couronne, reconnus et protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Ils sont aussi réaffirmés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tout dialogue doit avoir lieu directement avec ces détenteurs de droits et du titre.

Autodétermination — Il s'agit du droit d'une Première Nation de déterminer sa propre forme et structure de gouvernance. Les Premières Nations sont des nations autodéterminées jouissant d'une autonomie gouvernementale qui sont dotées de droits inhérents, d'un titre et d'une compétence, réaffirmés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment à l'article 3.

Spiritualité — Elle fait référence au lien physique, mental et affectif unique avec les mondes vivant et non vivant. Pratique des Premières Nations

Eau — Dans le contexte des Premières Nations, l'eau désigne non seulement tous les plans d'eau (marins et terrestres), mais aussi les esprits vivants combinés de tous les êtres autres qu'humains, notamment les plantes aquatiques et d'autres espèces (vivantes et non vivantes), qui se trouvent dans l'eau. Les membres des Premières Nations, en particulier les femmes, entretiennent une relation sacrée avec l'eau en tant que gardiennes de la vie et protectrices de l'eau sur notre mère la Terre.

Terre — Dans le contexte des Premières Nations, la terre désigne non seulement les terres et territoires terrestres physiques, mais aussi les esprits vivants combinés de tous les êtres autres qu'humains, notamment les animaux, les plantes et d'autres espèces (vivantes et non vivantes). Ainsi, la terre est aussi un lieu spirituel et relationnel qui repose sur des relations corrélées et interdépendantes ancrées dans un contexte et une position culturelle.

Décolonisation — Elle signifie le démantèlement des structures de pouvoir, des croyances culturelles et/ou sociales et des pratiques de gouvernance coloniales, y compris la façon dont elles se manifestent à l'encontre des peuples autochtones vivant au Canada. Le but ultime de la décolonisation est de rétablir l'autodétermination des Autochtones, de revitaliser les institutions autochtones et de revenir à la langue, aux cérémonies et à la terre.

Réflexion sur sept générations — Elle fait référence à un processus décisionnel qui consiste à prévoir les effets de décisions et mesures actuelles dans sept générations. Attribuée à la Grande Loi de la Confédération Haudenosaunee, cette réflexion est un principe appliqué par de nombreuses Premières Nations.





Maggie Paul, aînée de la Première Nation de St. Mary's, fait danser les participants au 2^e Rassemblement national sur le climat sur les paroles d'une dernière chanson de voyage. Les participants ont fait le tour de la salle en se donnant le bras, formant un grand cercle, et ont répété les paroles de la chanson de l'aînée Maggie..



Une vision directrice : Déclaration des aînés du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE)

Nous, en tant que membres des Premières Nations, déclarons, conformément à la Charte de l'APN, au Mother Earth Accord et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

Les membres des Premières Nations sont particulièrement bien placés pour jouer un rôle de chef de file dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques en raison de leur connaissance des enseignements sacrés de la terre. Ils doivent être considérés comme des agents de changement dans l'action en faveur du climat, plutôt que comme des receveurs passifs des effets des changements climatiques;

Le Créateur nous a donné la responsabilité de préserver et de protéger notre mère la Terre, ainsi que des lois qui régissent toutes nos relations, afin que nous puissions coexister de manière interdépendante avec la nature et l'humanité, tout en définissant nos droits, nos responsabilités et nos obligations à l'égard de la Terre en tant qu'hommes et femmes;

Le Créateur nous a donné nos croyances spirituelles, nos langues, nos cultures, notre liberté et une place sur notre mère la Terre pour répondre à tous nos besoins;

Notre mère la Terre traverse une crise climatique. Nous insistons donc pour que l'on cesse immédiatement la destruction et la profanation des éléments sacrés de la vie en vertu de l'obligation humaine de prendre soin de la terre et des générations futures;

Grâce à leurs lois spirituelles, à leurs pratiques, à leurs expériences et aux relations qu'elles entretiennent avec leurs terres et territoires, les membres des Premières Nations jouent un rôle essentiel dans la défense et la guérison de notre mère la Terre. C'est notre obligation;

Le lien indéfectible et sacré entre la terre, l'air, l'eau, le soleil, les plantes, les animaux et nos communautés humaines est la base matérielle et spirituelle de notre existence;

Les effets des changements climatiques dépassent désormais nos terres et nos territoires, exigeant le consentement libre, préalable et éclairé des membres des Premières Nations pour protéger notre mère la Terre pour les prochaines générations.

28 octobre 2016

Fort St John, Colombie-Britannique



1. Introduction

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre progressent dangereusement. Les rapports du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2023)*, du *Programme des Nations unies pour l'environnement (2022)* et de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2022)* confirment qu'il est très peu probable que l'objectif de 2 °C de l'Accord de Paris soit atteint. Même si les gouvernements prennent de nouvelles mesures, les promesses actuelles de réduction des émissions des quelque deux cents parties de l'Accord de Paris n'empêcheront pas l'augmentation de 10,6 % des émissions en 2030, plutôt qu'une diminution rapide, profonde et immédiate préconisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.¹ Le non-respect de ces accords internationaux est grave: Le rapport des Nations Unies sur le *déficit d'émissions (2022)* prévoit une augmentation de la température annuelle mondiale de 2,8 °C d'ici 2100.

Au Canada, la situation est devenue urgente. Les tendances irréversibles au réchauffement ont été confirmées par le *Rapport sur le climat changeant du Canada (2019)*. Celui-ci indique que la température au pays a augmenté de 2,3 °C depuis 1948 et qu'elle continuera ainsi, en moyenne, à un rythme environ deux fois plus élevé que la température mondiale, et au moins à un rythme trois fois plus élevé dans le Nord.² Concrètement, selon le scénario fort improbable dans lequel le réchauffement climatique serait maintenu sous la barre des 2 °C (conformément à l'Accord de Paris), le Canada subira une hausse de la température moyenne annuelle d'environ 4°C à 6°C. Une élévation de température de plus de 2 °C est attendue dans le monde, tandis qu'elle serait deux à trois fois plus importante au Canada : ce serait désastreux pour les Premières Nations et les écosystèmes. Ces projections ne constituent pas une surprise pour les gardiens du savoir des Premières Nations qui, depuis des décennies, font part des changements qu'ils observent, notamment dans la migration et le nombre d'espèces, les conditions météorologiques et les effets irréversibles sur la terre et sur l'eau, parmi de nombreux autres. La Déclaration des aînés du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et de l'environnement (voir plus haut) montre clairement cette réalité et lance un appel fort : *Nous insistons donc pour que l'on cesse immédiatement la destruction et la profanation des éléments sacrés de la vie en vertu de l'obligation humaine de prendre soin de la terre et des générations futures.*

Les Premières Nations ont commencé à prendre les choses en main, ne pouvant pas compter sur d'autres gouvernements pour une action climatique robuste. Elles demandent une décarbonisation rapide pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. C'est notamment le cas de la Première Nation des Vuntut Gwitch'in à Old Crow, au Yukon. Leur déclaration, intitulée « Yeendoo Diinehdoo Ji' heezrit Nits'oo Ts' o' Nan He' aa » (Après notre période, comment sera le monde?), a jeté les bases pour que les Premières Nations-en-Assemblée déclarent leur propre urgence climatique.³ En juillet 2019, les Premières Nations-en-Assemblée ont déclaré *l'urgence climatique pour les Premières Nations* (résolution 05/2019), reconnaissant que [...] *la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos peuples*. Loin d'être symboliques, les deux déclarations d'urgence décrivent la façon dont les Premières Nations conceptualisent les solutions climatiques : plutôt que de trop compter sur la technologie et les marchés, les Premières Nations insistent pour que les solutions climatiques soient fondées dans la reconnaissance de la nécessité de rétablir l'équilibre dans nos relations réciproques avec la terre, l'eau et les êtres plus qu'humains.⁴

1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2022). Rapport de synthèse sur les CDN 2022. Tiré de <https://unfccc.int/ndc-syn-thesis-report-2022>.

2 Pour plus de détails, veuillez consulter document *Le Canada dans un climat en changement* (2019), disponible à l'adresse : <https://changingclimate.ca/fr/>.

3 Pour en apprendre davantage sur le processus de création de la Déclaration d'urgence climatique des Gwich'in de Vuntut : <https://www.yukon-news.com/news/vuntut-gwitchin-first-nation-officially-declares-climate-emergency/>

4 Nous utilisons le terme « plus qu'humain » pour indiquer la relation qu'entretiennent les Premières Nations avec leurs parents et leurs enseignants, également connus sous le nom d'animaux, de plantes, d'arbres, de médecines et d'autres êtres du monde naturel.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

1.2 Stratégie nationale sur le climat de l'APN

À ce jour, la principale réponse pour lutter contre les effets des changements climatiques affectant les membres Premières Nations a été la participation de celles-ci à des processus gouvernementaux, qu'il s'agisse d'accords, de plans, de politiques ou de stratégies au niveau fédéral, provincial, territorial ou international. Il incombe aux Premières Nations de subordonner leurs droits, leur autodétermination et leurs systèmes de connaissances à ces autres structures politiques. Compte tenu de la trajectoire mondiale actuelle et du mépris général des droits et de l'autodétermination des Premières Nations, cette approche est très insuffisante.⁵ La résolution (05/2019), *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, s'est ajoutée à un certain nombre d'initiatives de Premières Nations au pays – la *Stratégie sur le climat des Premières Nations du Yukon* et la stratégie et le plan d'action sur le climat des Premières Nations de la C.-B. – pour appeler à l'élaboration d'une stratégie sur le climat fondée sur les droits, les responsabilités, les systèmes de connaissances et la compétence des Premières Nations.⁶ Cette résolution demande surtout à l'APN d'organiser des rassemblements nationaux sur le climat et d'élaborer une stratégie nationale sur le climat. Elle demande que la Stratégie nationale sur le climat mette l'accent sur une action en faveur du climat urgente et transformatrice qui permette de réduire les émissions au Canada de 60 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2010, et d'atteindre le niveau zéro d'émissions (ou carboneutralité) d'ici 2050, tout en abordant la question de l'inégalité du revenu au sein des Premières Nations dans le cadre de la mobilisation vers une transition juste.

Conformément à ce mandat, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN poursuit les trois objectifs suivants :

- Rehausser les droits, l'autodétermination et les systèmes de connaissances des Premières Nations dans le cadre de l'action fédérale, provinciale et territoriale en faveur du climat;
- Promouvoir les solutions des Premières Nations fondées sur leurs droits, leur autodétermination et leurs systèmes de connaissances pour affronter la crise climatique;
- Demander une action urgente et transformatrice en faveur du climat conformément à la Déclaration d'urgence climatique des Premières Nations-en-Assemblée destinée aux Premières Nations.

Les pages suivantes de la Stratégie présentent la Lunette climatique des Premières Nations (décrite plus en détail dans la section 2) concernant le climat, le fondement conceptuel de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN. En nous appuyant sur cette approche des Premières Nations, nous examinons sept domaines d'action pour faire progresser et soutenir rapidement le leadership des Premières Nations dans le domaine du climat :

1. Prioriser les systèmes de connaissances, la santé, les langues, les cultures et les spiritualités des Premières Nations.
2. Reconnaître, respecter et positionner la compétence et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations en tant qu'éléments centraux du processus décisionnel sur le climat à tous les niveaux.
3. Pallier le manque de ressources pour soutenir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de chefs de file dans le domaine du climat.
4. Assurer l'autosuffisance des Premières Nations dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie.
5. Comblent le manque d'infrastructures naturelles et bâties.
6. Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement dans toutes les situations d'urgence.
7. S'appuyer sur la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

⁵ Reed, G., Gobby, J., Sinclair, R., Ivey, R. et Matthews, HD (2021). Autochtonisation de la politique climatique au Canada : un examen critique de la politique pancanadienne Cadre et la RoadMap ZéN. *Frontiers in Sustainable Cities*, 78 et Reed, G., Brunet, N.D., McGregor, D., Scurr, C., Sadik, T., Lavigne, J. et Longboat, S. (2022). Vers des visions autochtones de solutions fondées sur la nature : une exploration de la politique climatique fédérale canadienne. *Climate Policy*, 22(4), 514-533.

⁶ Pour en apprendre davantage sur la Yukon Climate Action Fellowship et la vision Reconnexion de l'APN-Yukon, veuillez consulter le site Web : <https://reconnection.vision/>. Pour en savoir plus sur la stratégie et le plan d'action sur le climat des Premières Nations de la Colombie-Britannique, veuillez consulter le site Web : [Stratégie et plan d'action climatiques des Premières Nations de la Colombie-Britannique \(fncclimatestrategy.ca\)](https://fncclimatestrategy.ca)



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

La Stratégie nationale sur le climat de l'APN n'est pas un examen exhaustif de toutes les priorités des Premières Nations liées aux changements climatiques. Elle se veut plutôt un document habilitant, qui permet aux Premières Nations la possibilité de faire progresser leurs stratégies et priorités autodéterminées sur le climat aux niveaux local et régional. La Stratégie sera mise à jour au fur et à mesure qu'émergent de nouvelles questions liées au climat.

Mais d'abord, comment en sommes-nous arrivés là?

1.3 Apprendre des Premières Nations d'un océan à l'autre

Au cours des quatre dernières années, en collaboration avec le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et de l'environnement (CCACE), nous avons écouté les commentaires de Premières Nations de l'ensemble du pays. Les enseignements, les observations et les expériences d'experts, de gardiens du savoir, de dirigeants, de jeunes, d'hommes, de femmes, de personnes handicapées et de personnes 2ELGBTQQIA+ (personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles, ainsi que d'autres orientations sexuelles et identités de genre) des Premières Nations ont joué un rôle déterminant dans la conception et l'articulation de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.

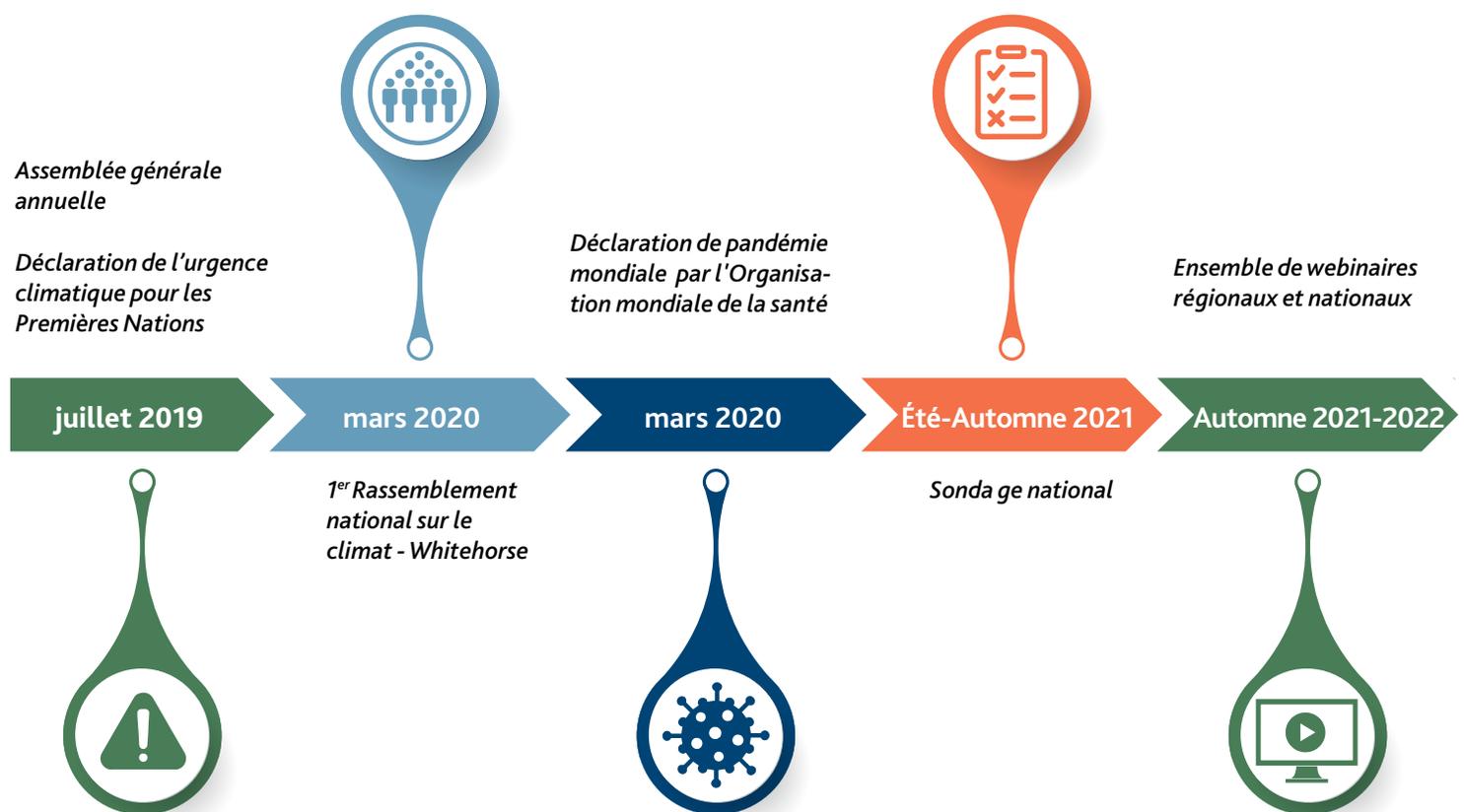
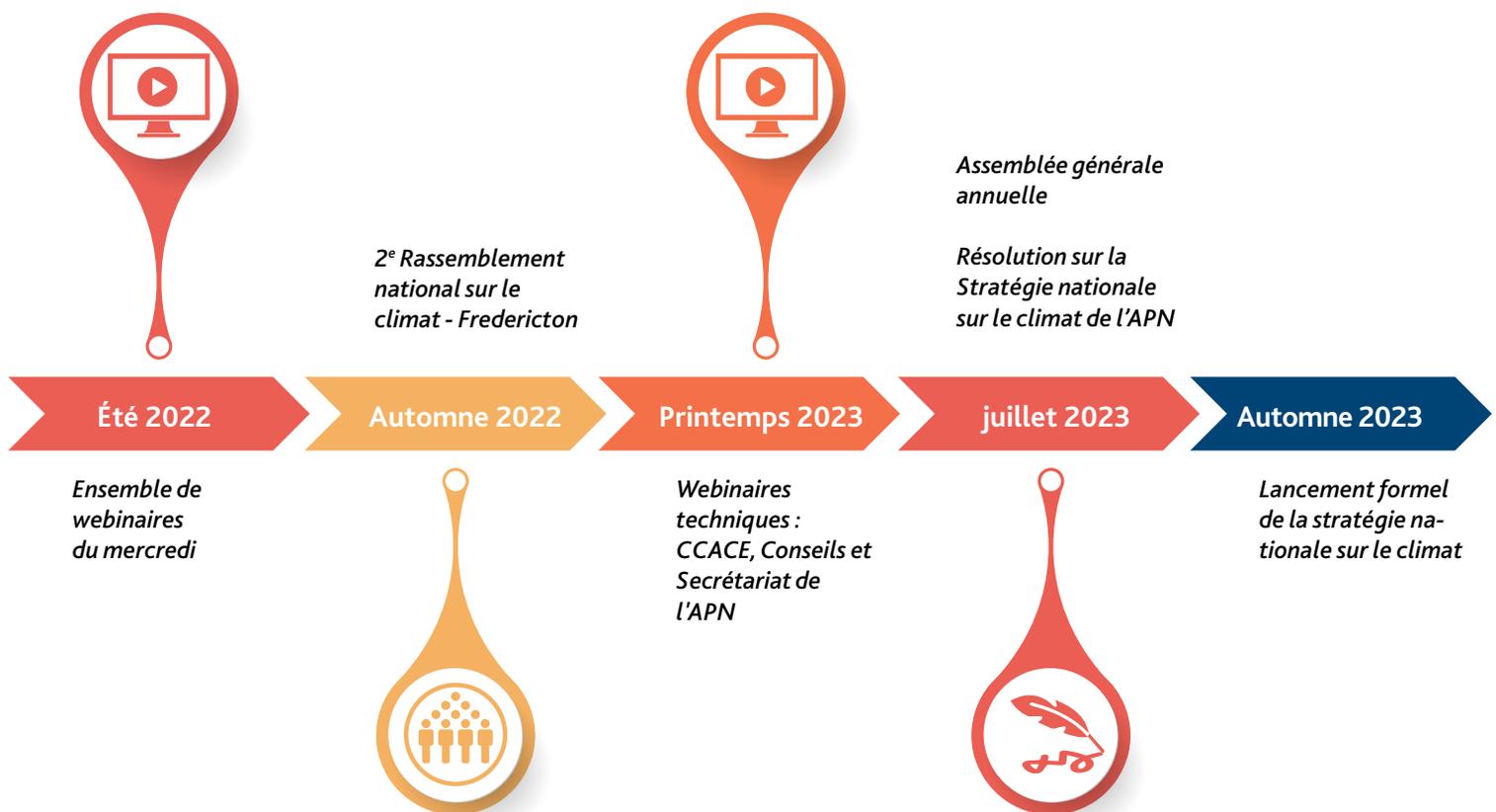


Figure 1 : Parcours de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Le premier rassemblement pour discuter de la Stratégie sur le climat et de la Lunette des Premières Nations concernant le climat a eu lieu en mars 2020 à Whitehorse, au Yukon, sur le territoire des Ta'an Kwächän et des Kwanlin Dün. Une semaine après, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait que la COVID-19 était devenue une pandémie mondiale (le 11 mars 2020). Cette déclaration et les répercussions de la pandémie mondiale sur des centaines de millions de vies ont fondamentalement changé notre approche de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN, tant sur le plan du processus que celui du contenu.⁷ Le passage au télétravail a modifié les méthodes de travail et d'échanges novatrices, notamment pour passer de notre stratégie de mobilisation initiale à des webinaires et à des enquêtes en ligne. Il a fallu un total de quinze webinaires pour recueillir les avis des Premières Nations de partout au pays, incluant des webinaires régionaux, nationaux et ciblés avec le CCACE, des représentants des Conseils de l'APN (Conseil des gardiens du savoir, Conseil des jeunes, Conseil des femmes, Conseil des anciens combattants et nouveau Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+) et des membres du Secrétariat de l'APN, ainsi que deux sondages nationaux. Une séance d'écoute particulière a également été organisée lors du deuxième Rassemblement national sur le climat de l'APN. La figure 1 présente ce calendrier en détail.



⁷ La pandémie a également mis au jour les vulnérabilités structurelles du système de santé canadien concernant de nombreux groupes structurellement opprimés, notamment les Premières Nations. Elle nous a obligés à réfléchir profondément à la nécessité de se doter de mesures d'intervention holistiques et multidimensionnelles qui reconnaissent la nature interdépendante de tous les systèmes vivants pour affronter la crise en santé et la crise climatique. La pandémie a renforcé les appels des Premières Nations demandant de s'attaquer simultanément aux inégalités systémiques et aux lacunes découlant des effets historiques et continus de la colonisation, tout en proposant une action en faveur du climat urgente et transformatrice.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Le deuxième Rassemblement national sur le climat de l'APN s'est tenu à Fredericton en septembre 2022, au Nouveau-Brunswick, sur le territoire traditionnel non cédé des Wolastoqiyik, des Micmacs et des Peskotomuhkati.⁸ Près de 1 000 experts, dirigeants, jeunes, hommes, femmes, personnes 2ELGBTQQIA+, gardiens du savoir, professionnels et alliés des Premières Nations de l'ensemble du pays ont participé aux deux rassemblements. Ces événements ont permis d'examiner diverses solutions proposées par les Premières Nations pour lutter contre les changements rapides survenant aux niveaux local, régional, national et international. Les séances ont porté sur l'éventail de situations et d'expertises des Premières Nations concernant les effets et les mesures climatiques. Les sujets abordés comprenaient l'accessibilité et la sensibilisation à l'handicap, l'intervention d'urgence et la gestion des urgences, la restitution des terres (Land Back), l'énergie propre, la sécurité alimentaire, la santé, le leadership des jeunes, la biodiversité et la conservation. Elles ont été l'occasion d'examiner ces questions avec des jeunes et des gardiens du savoir et de remettre en question la fausse dichotomie existante entre les humains et le monde naturel.

En plus d'être examinées à l'occasion des deux Rassemblements nationaux sur le climat, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN a fait l'objet de discussions régulières au sein du CCACE dans le cadre de vidéoconférences hebdomadaires et de réunions en personne. Elle a aussi été présentée lors de séances de dialogue organisées durant les Assemblées générales annuelles et les Assemblées extraordinaires des Chefs. Les membres du Secrétariat de l'APN ont également analysé la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux et internationaux liés au climat. Pour finaliser cette version de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN, nous avons organisé un ensemble de webinaires supplémentaires avec le CCACE, le Secrétariat de l'APN et des représentants du Conseil des gardiens du savoir et du Conseil national des jeunes. Nous avons tenu compte des changements dans la version mise à jour examinée par les Premières Nations-en-Assemblée.

8 Rapports sur le Rassemblement national sur le climat 2020 à Whitehorse : <https://afn.bynder.com/m/45dc4bf6289c0f3/original/Rapport-sur-le-Rassemblement-national-sur-le-climat.pdf>. Le deuxième rapport sur le Rassemblement national sur le climat (2022) peut être consulté ici : https://afn.bynder.com/m/2feab-422c84b2732/original/Climate_Summary-Report-FR.pdf





Les participants au 2^e Rassemblement national sur le climat, à Fredericton (Nouveau-Brunswick), sur le territoire traditionnel non cédé des Malécites, des Micmacs et des Passamaquoddys, se donnent la main pour terminer l'évènement avec une dernière chanson de voyage interprétée par l'aînée Maggie Paul.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

2. Lunette des Premières Nations concernant le climat⁹

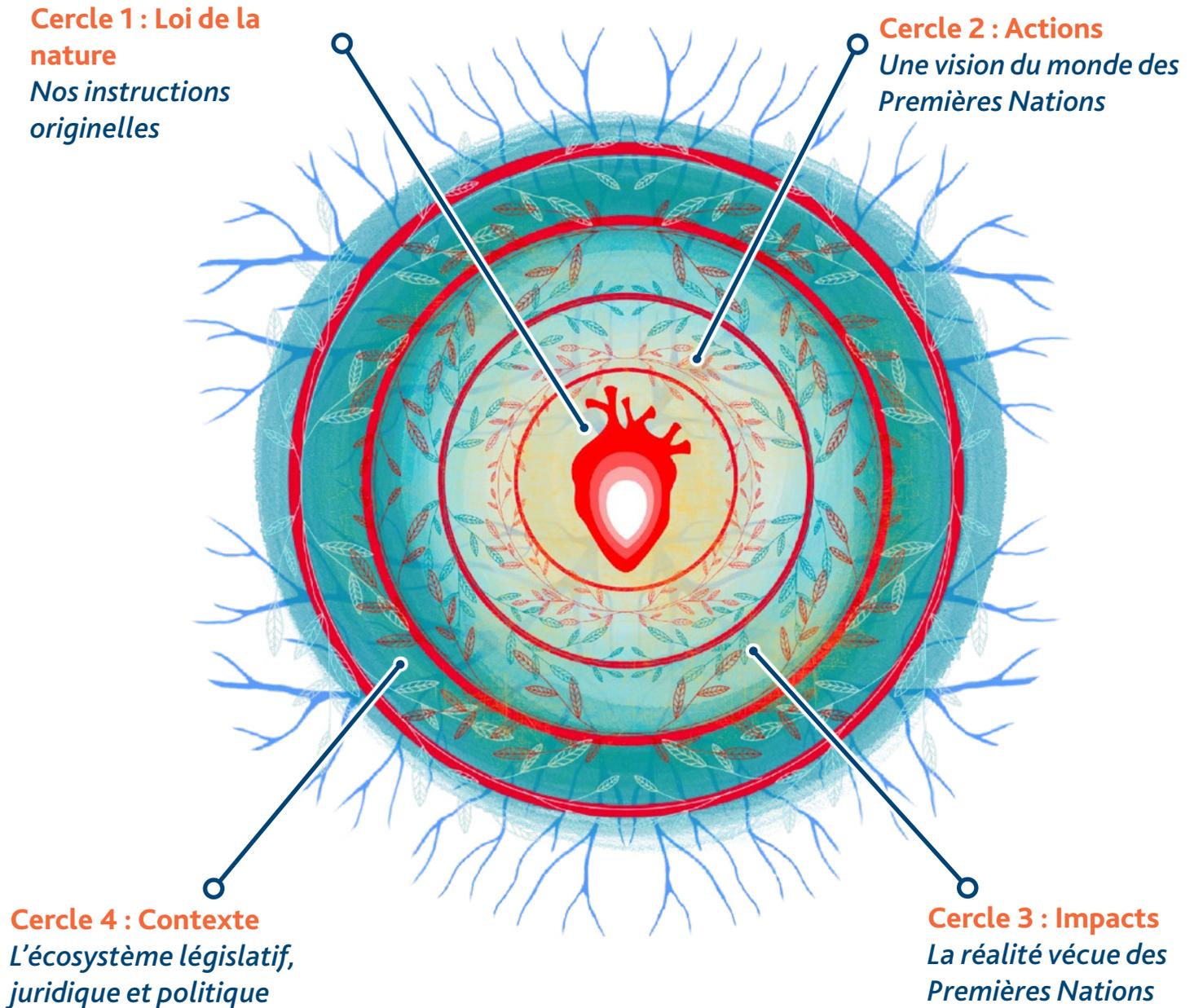


Figure 2 : Lunette des Premières Nations concernant le climat⁹

⁹ Eruoma Awashish est une mère Atikamekw Nehirowisiw et une artiste engagée pour sa nation. Elle travaille sur différents supports, notamment la peinture, l'installation, la performance, la vidéo, la sérigraphie et la danse traditionnelle. Awashish a grandi dans la communauté d'Opitciwan. Elle est maintenant établie à Pekuakami (Lac-Saint-Jean), et son studio est situé dans la communauté Ilnu de Mashteuiatsh. Elle est titulaire d'un baccalauréat interdisciplinaire en arts de l'Université du Québec à Chicoutimi.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

Les Premières Nations sont confrontées à des risques climatiques uniques en raison de la manière dont le colonialisme, associé au capitalisme, a façonné nos milieux de vie, nos conditions socio-économiques et la manière dont nous entretenons des relations avec notre mère la Terre. Ces expériences et ces liens ne peuvent pas être négligés lorsque l'on envisage des solutions climatiques pour (ou par) les Premières Nations. Afin de mieux comprendre cette réalité et de faire progresser les solutions climatiques des Premières Nations, l'APN a développé le concept de Lunette des Premières Nations (figure 2).

Cercle 1 : Loi de la nature — Nos instructions originelles : Les gardiens du savoir des Premières Nations ont décrit les changements climatiques comme le symptôme d'un problème plus grave : un ensemble de valeurs humaines fondées sur la séparation entre l'être humain et le monde naturel qui guident un ensemble de comportements et d'activités humains destructeurs, marqués de façon flagrante par l'absence d'un respect envers la loi de la nature qui regroupe un ensemble de lois émanant directement du Créateur, qui s'appuient sur nos diverses langues, histoires orales et cérémonies et qui régissent la manière dont nous devons interagir avec la terre, l'eau et les parents plus qu'humains afin d'assurer l'équilibre et la réciprocité.

Cercle 2 : Action — Une vision du monde des Premières Nations : Les solutions proposées par les Premières Nations sont multidimensionnelles, interdépendantes, liées entre elles et fondées sur les spiritualités, les systèmes juridiques, les connaissances, les langues et les gouvernances des Premières Nations. La vision du monde des Premières Nations repose sur la compréhension du fait que nous ne faisons qu'un avec la Terre. Cette reconnaissance jette les bases d'un ensemble de principes et d'ordres juridiques qui, bien que propres à chaque Première Nation, représentent la loi de la nature, spirituelle et environnemental. C'est cette responsabilité sacrée qui continue de guider la façon dont les Premières Nations interagissent avec notre mère la Terre mère, la protègent et la respectent.

Cercle 3 : Impacts — La réalité vécue par les Premières Nations : Au Canada, les discussions sur le climat font souvent abstraction de l'héritage historique de la colonisation, qui a consisté, entre autres atrocités, à déplacer des Premières Nations, à enlever de force des enfants à leur famille pour les placer dans des institutions résidentielles et à interdire l'utilisation des langues et des pratiques traditionnelles. Les changements climatiques exacerbent bon nombre des conséquences de la colonisation dans plusieurs domaines, notamment la santé, la santé mentale et le mieux-être, la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, l'insécurité alimentaire et hydrique, l'érosion des droits, la culture et l'accès aux terres. La réalité vécue par les Premières Nations doit être comprise et intégrée dans les analyses de la répartition et de l'expérience des impacts liés au climat. À cet égard, la lutte contre la crise climatique ne peut être dissociée du projet plus vaste d'autodétermination et de réconciliation des Premières Nations.

Cercle 4 : Contexte — L'écosystème législatif, juridique et politique : Les Premières Nations conçoivent l'action climatique comme une occupation fondée sur leurs responsabilités et droits inhérents, qui doit être établie, mandatée et mise en œuvre dans le cadre de la gouvernance des Premières Nations, et en travaillant de concert avec un contexte législatif, juridique et politique colonial aux niveaux fédéral, provincial, territorial et international. Elle découle de notre compétence inhérente sur nos terres, eaux et territoires ainsi que de notre droit affirmé à l'autodétermination. L'écosystème plus large consiste en l'adoption par le gouvernement fédéral d'une loi visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) et son engagement à mettre en œuvre les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il englobe également la jurisprudence propre aux Premières Nations et les protections accordées aux Premières Nations par la *Loi constitutionnelle de 1982*.



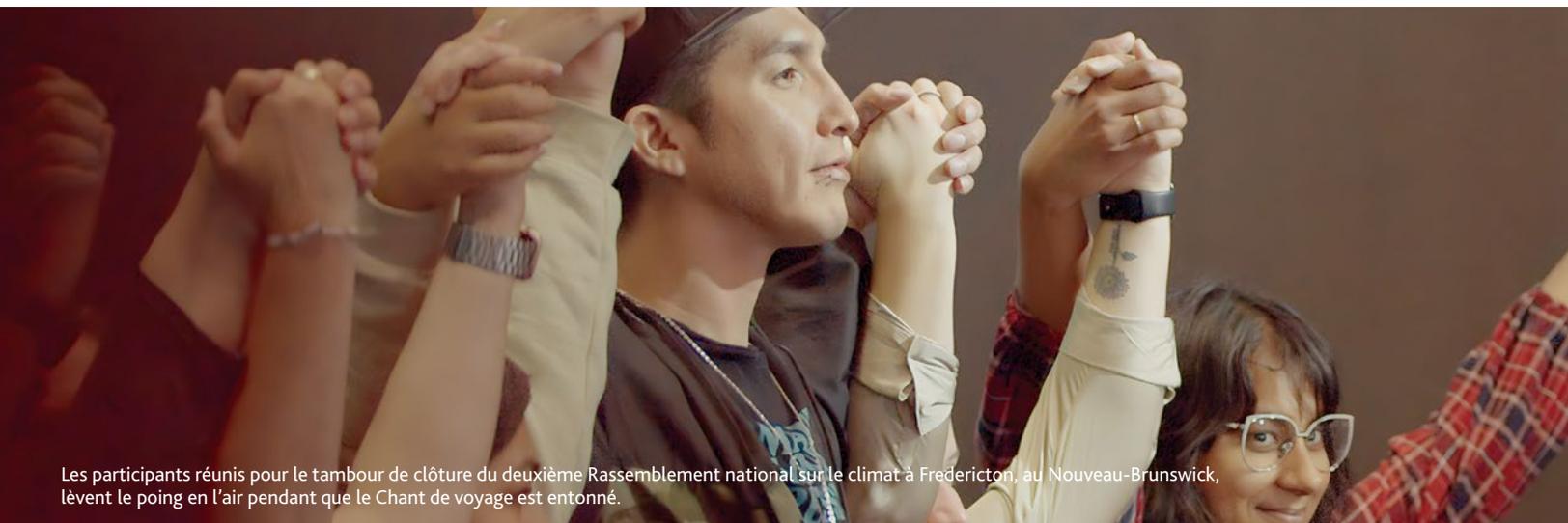
STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

2.2 Leadership climatique des Premières Nations

La lunette climatique remet en question les concepts conventionnels selon lesquels les Premières Nations sont des populations « vulnérables » et des « receveurs passifs » des effets du climat. Nos liens profonds avec la terre, l'eau, l'air et les êtres plus qu'humains nous ont permis de vivre d'une manière réciproque et équilibrée avec l'ensemble de la Création. Le lien culturel, spirituel, social et physique avec la terre et l'eau peut accroître l'exposition et la sensibilité des Premières Nations aux effets des changements climatiques, mais il constitue également une source de force, de compréhension et de résilience unique. Cette façon d'être doit être considérée comme un exemple de voie à suivre pour apporter le changement nécessaire dans la relation de la société avec notre monde naturel. Les Premières Nations sont des chefs de file en matière de climat. À ce titre, elles jouent un rôle clé dans le rétablissement de relations justes avec la terre, l'eau et les êtres plus qu'humains (animaux, plantes, médecines et de nombreux autres).

Le leadership climatique des Premières Nations revêt de nombreuses significations. Pour certains, il représente une occasion de modifier la pensée sociétale sur les relations que les humains entretiennent avec le monde naturel, y compris le climat. Il offre la possibilité de réopérationnaliser les lois des systèmes juridiques des Premières Nations et d'affirmer la compétence des Premières Nations. Pour d'autres, le leadership climatique des Premières Nations signifie qu'il faut tenir tous les ordres de gouvernement responsables de leurs obligations envers l'Accord de Paris et donner aux Premières Nations les moyens d'ouvrir la voie avec des plans de décarbonisation. Il s'agit également d'un retour aux sources, d'un nouvel état d'esprit fondé sur le concept de « toutes nos relations », que l'on retrouve dans de nombreuses langues des Premières Nations. En cri, par exemple, *wahkotiwîn* signifie « toutes nos relations » et *kanawehitatan askiy* signifie « prendre soin de la terre ». Enfin, le leadership climatique des Premières Nations nous montre qu'aucune action n'est trop petite lorsqu'on rejette la tendance à individualiser l'action climatique et qu'on se concentre plutôt sur une approche globale accompagnée d'une réponse communautaire et individuelle. Nous sommes tous liés les uns aux autres et devons travailler ensemble pour la planète.

Il est essentiel d'appliquer la Lunette climatique à la politique climatique fédérale, provinciale et territoriale pour susciter un dialogue plus progressiste et décolonial sur l'action en faveur du climat. Ce dialogue doit éviter de tomber dans des récits erronés sur l'équilibre entre l'économie et l'environnement ou dans des solutions technologiques rapides : il doit plutôt adopter de manière éthique et équitable les modes de connaissance et d'existence des Premières Nations. Une véritable application de la Lunette climatique telle qu'apposée au concept de carboneutralité dans l'encadré 1, à la politique climatique fédérale, provinciale et territoriale, commencerait par l'établissement d'une compréhension commune des causes de la crise climatique et continuerait, en s'appuyant sur cette compréhension commune, par la détermination de mesures appropriées. Cette approche vise à permettre une remise à zéro des systèmes et des structures de la colonisation et du capitalisme – qui semblent nous enfermer dans un cycle improductif –, tout en favorisant l'autodétermination des Premières Nations afin qu'elles retrouvent leur place légitime en tant que Nations.





La Cheffe régionale Kluane Adamek s'adresse aux participants du 1^{er} Rassemblement national sur le climat, à Whitehorse, sur le territoire des Ta'an Kwächän et des Kwanlin Dün.



Étude de cas 1 : Application de la Lunette climatique des Premières Nations : un exemple

La Lunette climatique des Premières Nations a des applications procédurales, conceptuelles et matérielles importantes pour comprendre et mettre en œuvre des solutions climatiques. Dans cet encadré, nous l'appliquons au concept de carboneutralité.

Premièrement, l'engagement envers l'objectif de carboneutralité ne doit pas être interprété comme un objectif final, où l'on se concentre uniquement sur le moment où les émissions anthropiques de gaz à effet de serre seront équilibrées par les absorptions anthropiques. Au lieu de cela, la carboneutralité doit être conceptualisée comme un processus fondé sur le droit à l'autodétermination des Premières Nations. Pour ce faire, le processus pour arriver à un avenir juste, équitable et résilient doit être ancré dans le leadership et l'orientation des Premières Nations et guidé par l'engagement à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies).

Deuxièmement, la Lunette climatique des Premières Nations permettra d'affronter la dichotomie conventionnelle « atténuation-adaptation » – la séparation entre les discussions sur les mesures d'atténuation ou d'adaptation – endémique dans les perspectives fédérales sur le climat. La dichotomie conventionnelle atténuation-adaptation tient rarement compte de la nature complexe et multidimensionnelle des solutions climatiques des Premières Nations, comme le retour à la terre et à l'eau, l'accent mis sur la souveraineté alimentaire, les systèmes d'énergie générés localement et la revitalisation des langues. Cette fausse dichotomie doit être remise en question pour permettre la reconnaissance de solutions holistiques, intégrées et basées sur des systèmes qui doivent répondre à la menace existentielle que représentent les changements climatiques.

Troisièmement, il est nécessaire d'avoir un nouveau récit ne reposant pas sur des solutions technologiques et des approches basées sur le marché, qui supposent une continuation des systèmes structurellement inéquitables et racistes qui nous ont menés à cette crise environnementale croissante. La Lunette climatique offre une opportunité de déplacer notre attention vers l'interrelation entre les trois C – carbone, colonialisme et capitalisme – en privilégiant une approche ancrée dans des relations qui valorisent le lien entre les personnes et la terre, et leur réciprocité mutuelle. Une telle approche reconnaît que les systèmes de connaissances des Premières Nations, bien qu'ils soient propres à chacune d'entre elles, décrivent les facteurs de la crise climatique différemment des systèmes traditionnels.

Enfin, la Lunette climatique des Premières Nations englobe le principe des sept générations pour guider l'élaboration d'une politique sur le climat et garantir des discussions continues qui contribuent aux mécanismes de reddition de compte (tels que la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*). Un modèle de prise de décisions fondé sur les sept générations exige une réflexion globale et critique sur l'équilibre des avantages entre les générations actuelles et celles futures. Les générations futures, y compris les plantes, les animaux et les médecines, doivent posséder tous les avantages et dons de notre mère la Terre, tels que l'eau potable, un approvisionnement alimentaire stable et un environnement vivable, afin de jouir également d'une vie riche et digne de ce nom.



3. Domaines d'action prioritaires

Les sept domaines prioritaires, décrits dans l'encadré 2 et ci-dessous, sont issus des discussions sur la Stratégie nationale sur le climat de l'APN avec les Premières Nations de l'ensemble du pays, qui se sont tenues en personne et en format virtuel depuis 2019. Ils n'ont pas pour but de représenter un exercice de comptage des priorités climatiques des Premières Nations, mais visent à déterminer des thèmes généraux pour aider les Premières Nations à établir leurs propres priorités. En outre, ils représentent des étapes interreliées menant à l'objectif à long terme : le démantèlement de l'héritage structurel du colonialisme et du capitalisme pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations dans l'établissement de priorités fondées sur la communauté, contrôlées et déterminées par la communauté, ainsi que soutenues par de nombreux autres niveaux de gouvernance des Premières Nations, tels qu'au niveau du conseil tribal (par exemple, le Grand Conseil du Traité n° 3), du traité (par exemple, la Confédération des nations du Traité n° 6) ainsi qu'aux niveaux provinciaux ou territoriaux (par exemple, le Congrès des Chefs des Premières Nations de l'Atlantique). Ainsi, ils doivent être compris comme des moyens d'habilitation, plutôt que comme un ensemble prescriptif de priorités pour chaque Première Nation à chaque niveau. Des discussions approfondies et plus productives doivent avoir lieu avec les détenteurs de droits et de titres, les gardiens du savoir et le leadership des Premières Nations.



Figure 3 : Domaines prioritaires de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN



3.1 Prioriser les systèmes de connaissances, la santé, les langues, les cultures et les spiritualités des Premières Nations.

Les gardiens du savoir des Premières Nations ont donné des moyens d'affronter la crise climatique, en s'appuyant sur des prophéties, des expériences et la loi de la nature. Pour comprendre ces enseignements, il est essentiel de rétablir des relations respectueuses avec la terre, l'eau, l'air et les êtres plus qu'humains, qui sont fondées sur la revitalisation des systèmes de connaissances, des langues, des cultures et des spiritualités des Premières Nations. Ensemble, ces éléments sont essentiels pour guérir notre mère la Terre et assurer la santé et le mieux-être des Premières Nations.

Les Premières Nations considèrent la spiritualité (des êtres, y compris la terre, l'eau, l'air et les animaux) comme une composante essentielle de la vie. Le monde naturel est considéré comme un don sacré du Créateur; un don dont il faut prendre soin, qu'il faut respecter et qu'il faut *adéquatement* gérer. Ces visions du monde sont ancrées dans les langues des Premières Nations, qui sont principalement articulées autour du verbe et qui relient les humains au monde naturel. Pour renforcer le leadership climatique des Premières Nations, il faut intégrer les systèmes de connaissances des Premières Nations dans la conception, la mise en œuvre et la gouvernance des politiques, des programmes, des lois et des décisions sur le climat aux niveaux fédéral, provincial et territorial.

But : Les Premières Nations emploient, sans restriction, leurs systèmes de connaissances, leurs langues, leurs cultures, leurs spiritualités et leurs systèmes juridiques pour affronter la crise climatique aujourd'hui et demain.

Objectifs

- 3.1.1 Prioriser la préservation, la conservation et l'utilisation par les Premières Nations des systèmes de connaissances, des langues, des cultures, des spiritualités et des systèmes juridiques des Premières Nations en tant que base pour affronter les crises du climat et de la biodiversité.
- 3.1.2 Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour la revitalisation de leurs systèmes juridiques et de gouvernance servant à orienter leurs interventions face aux changements climatiques.
- 3.1.3 Veiller à ce que les systèmes de connaissances des Premières Nations, comme leurs processus décisionnels, orientent de manière éthique et équitable la compréhension des causes profondes de la crise climatique par les autorités fédérales, provinciales et territoriales.
- 3.1.4 Veiller à ce que les Premières Nations soient en mesure de comprendre les effets à court et à long terme des changements climatiques sur leur santé et leur mieux-être afin d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes sur le climat qui sont le fruit de cette compréhension.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.1.1		
Une augmentation immédiate des ressources financières pour les Premières Nations afin d'investir dans certaines pratiques (p. ex., les camps culturels axés sur la terre, la documentation et les applications linguistiques) qui protègent, préservent et transmettent les langues, les cultures et les systèmes de connaissances des Premières Nations et qui sont fondées sur leadership et les conseils des Premières Nations à tous les niveaux, ainsi que sur la participation des gardiens du savoir, des jeunes, des femmes, des hommes, des personnes handicapées et des personnes 2ELGBTQIA+.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Créer des possibilités de collaboration en matière d'action en faveur du climat entre les gardiens du savoir, y compris les gardiens du feu et de l'eau, et les jeunes, tout en englobant un soutien ciblé pour retourner à la terre et à l'eau.	En cours	Premières Nations
OBJECTIF 3.1.2		
Prioriser la revitalisation des langues et des systèmes juridiques des Premières Nations, notamment la souveraineté sur les données, grâce à un financement stable, adéquat et à long terme, pour garantir leur pleine participation aux prises de décisions et à la réponse en faveur du climat.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Étudier l'établissement de partenariats avec des institutions et des organisations d'éducation pour collaborer à la revitalisation et à l'emploi des langues et des systèmes juridiques des Premières Nations dans le contexte climatique.	Immédiate	Établissements d'enseignement des Premières Nations et organisations alliées
Renforcer les systèmes juridiques, la souveraineté en matière de données et la gouvernance des Premières Nations afin d'aider celles-ci à produire et gérer des données et renseignements sur le climat, conformément aux principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession), pour contribuer à la prise de décisions et aux réponses aux changements climatiques.	En cours	Premières Nations
OBJECTIF 3.1.3		
Élaborer des protocoles dirigés par les Premières Nations pour permettre un engagement éthique et équitable dans les systèmes de connaissances des Premières Nations (p. ex., l'espace éthique ¹⁰) qui serait destiné à toutes les tables fédérales, provinciales et territoriales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ayant des intérêts multiples.	Immédiate	Premières Nations, en collaboration avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux

10 Dans [Nous nous levons ensemble](#) (2018), le Cercle autochtone d'experts (CAE) décrit l'espace éthique comme « un lieu de collaboration et de conseil, de partage et de validation croisée (où une partie valide les décisions de l'autre) » (p. 7).

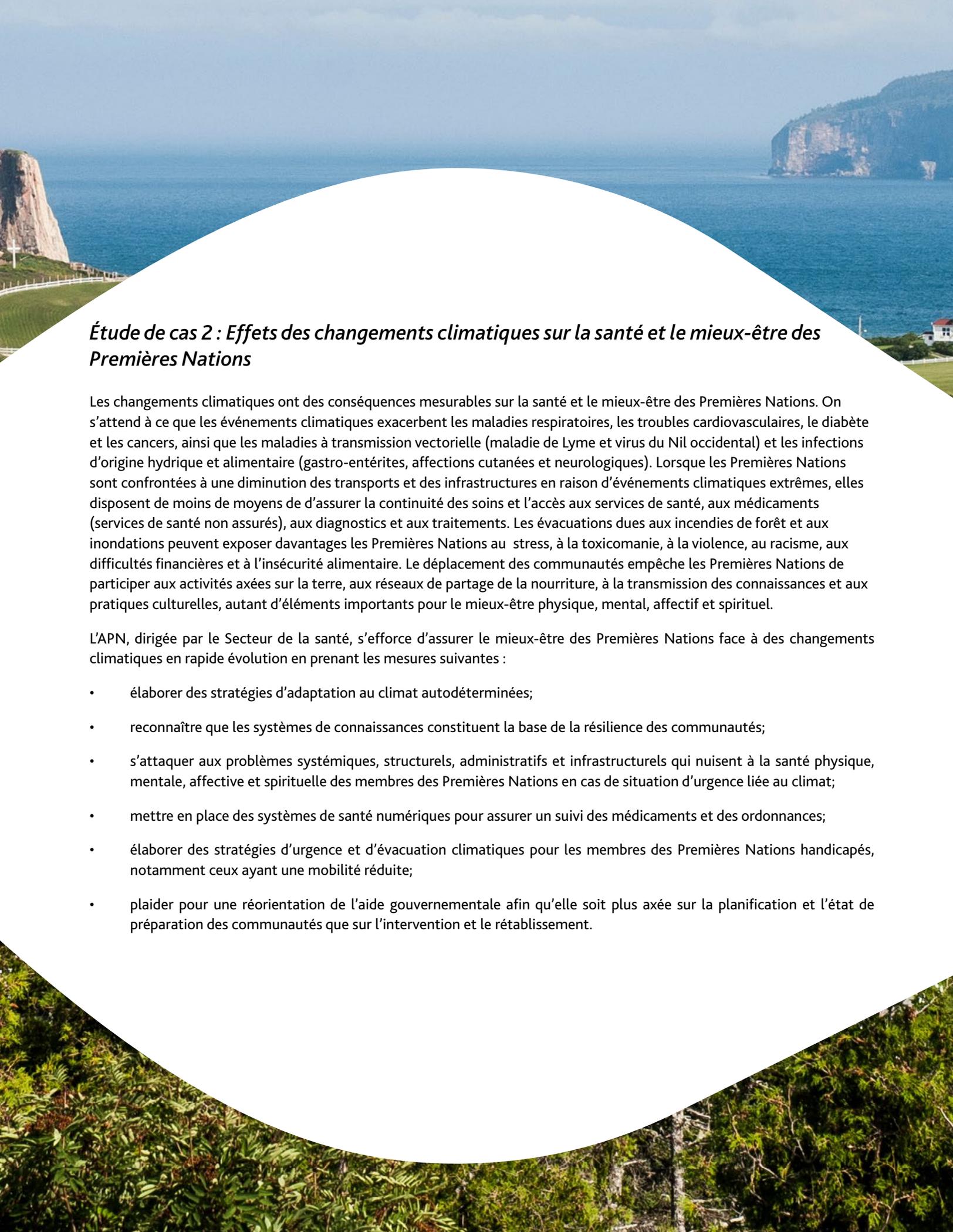


3.1 PRIORISER LES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES, LA SANTÉ, LES LANGUES, LES CULTURES ET LES SPIRITUALITÉS DES PREMIÈRES NATIONS.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
Cerner et respecter les protocoles relatifs aux connaissances et aux langues des Premières Nations dans tous les processus visant à intégrer les systèmes de connaissances des Premières Nations, de manière éthique et équitable, dans les processus fédéraux, provinciaux et territoriaux.	Immédiate	Premières Nations, en collaboration avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Accroître la présence et la participation des gardiens du savoir et des locuteurs de langues autochtones dans les discussions et initiatives fédérales, provinciales et territoriales relatives au climat et à la biodiversité.	En cours	Premières Nations, en collaboration avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Créer des processus croisés et diversifiés pour permettre aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de dialoguer directement avec les gardiens du savoir, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes 2ELGBTQIA+ au sujet des changements survenant sur la terre et l'eau.	En cours	Premières Nations, en collaboration avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.1.4		
Un financement stable, adéquat et à long terme pour permettre aux Premières Nations de mettre en œuvre des programmes liés à la crise climatique et à la santé qui englobent la culture, les connaissances, la spiritualité, les langues et le soutien communautaire.	Immédiate	Ministères de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux
Faciliter une recherche menée par les Premières Nations et fondée sur les principes PCAP et des protocoles de recherche communautaire, qui permettra de mieux comprendre les effets croisés des changements climatiques sur la santé des Premières Nations.	En cours	Premières Nations, en collaboration avec des établissements d'enseignement et des organismes de santé.
Fournir aux Premières Nations les ressources financières et techniques nécessaires à l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation publiques culturellement adaptés sur les changements climatiques et veiller à ce que les agents de la santé publique soient sensibilisés aux maladies infectieuses et aux facteurs de stress en santé mentale liés au climat.	En cours	Les Premières Nations, en collaboration avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé.
Veiller à ce que les organismes de la santé autochtones et non autochtones procèdent à des évaluations périodiques de la santé dans les communautés – qui sont liées aux changements climatiques et adaptées à la culture – afin de contribuer à l'élaboration de réponses aux changements climatiques, tout en mettant l'accent sur les Premières Nations vivant en milieu urbain.	En cours	Premières Nations, en collaboration avec les ministères de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux



Des membres du groupe Sisters of the Drum (les Soeurs du Tambour), le tambour de clôture du 2^e Rassemblement national sur le climat qui s'est tenu à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, lèvent le poing en l'air pendant que le Chant de l'Eau des Femmes (Women's Water Song) est entonné.



Étude de cas 2 : Effets des changements climatiques sur la santé et le mieux-être des Premières Nations

Les changements climatiques ont des conséquences mesurables sur la santé et le mieux-être des Premières Nations. On s'attend à ce que les événements climatiques exacerbent les maladies respiratoires, les troubles cardiovasculaires, le diabète et les cancers, ainsi que les maladies à transmission vectorielle (maladie de Lyme et virus du Nil occidental) et les infections d'origine hydrique et alimentaire (gastro-entérites, affections cutanées et neurologiques). Lorsque les Premières Nations sont confrontées à une diminution des transports et des infrastructures en raison d'événements climatiques extrêmes, elles disposent de moins de moyens de d'assurer la continuité des soins et l'accès aux services de santé, aux médicaments (services de santé non assurés), aux diagnostics et aux traitements. Les évacuations dues aux incendies de forêt et aux inondations peuvent exposer davantage les Premières Nations au stress, à la toxicomanie, à la violence, au racisme, aux difficultés financières et à l'insécurité alimentaire. Le déplacement des communautés empêche les Premières Nations de participer aux activités axées sur la terre, aux réseaux de partage de la nourriture, à la transmission des connaissances et aux pratiques culturelles, autant d'éléments importants pour le mieux-être physique, mental, affectif et spirituel.

L'APN, dirigée par le Secteur de la santé, s'efforce d'assurer le mieux-être des Premières Nations face à des changements climatiques en rapide évolution en prenant les mesures suivantes :

- élaborer des stratégies d'adaptation au climat autodéterminées;
- reconnaître que les systèmes de connaissances constituent la base de la résilience des communautés;
- s'attaquer aux problèmes systémiques, structurels, administratifs et infrastructurels qui nuisent à la santé physique, mentale, affective et spirituelle des membres des Premières Nations en cas de situation d'urgence liée au climat;
- mettre en place des systèmes de santé numériques pour assurer un suivi des médicaments et des ordonnances;
- élaborer des stratégies d'urgence et d'évacuation climatiques pour les membres des Premières Nations handicapés, notamment ceux ayant une mobilité réduite;
- plaider pour une réorientation de l'aide gouvernementale afin qu'elle soit plus axée sur la planification et l'état de préparation des communautés que sur l'intervention et le rétablissement.



3.2 Reconnaître, respecter et positionner la compétence et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations en tant qu'éléments centraux du processus décisionnel sur le climat à tous les niveaux.

L'exclusion structurelle des Premières Nations de la gouvernance fédérale, provinciale et territoriale et des processus décisionnels liés au climat ne peut plus durer. Détentrices de droits inhérents et issus de traités, d'un titre et d'une compétence, les Premières Nations doivent être reconnues et traitées comme des décideurs lorsqu'il s'agit de leurs terres, de leurs eaux et de leur air. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les municipalités et les industries, doivent respecter, reconnaître et préserver les droits des Premières Nations, réaffirmés dans la Déclaration des Nations Unies, dans toutes les discussions sur le climat.

But : La compétence et le droit inhérents à l'autodétermination des Premières Nations sont reconnus et respectés dans la gouvernance, la législation, la réglementation et les politiques climatiques à tous les niveaux.

Objectifs :

- 3.2.1** Veiller à ce que la gouvernance, la législation, la réglementation et les politiques fédérales, provinciales et territoriales sur le climat, ainsi que d'autres initiatives pertinentes, reconnaissent, protègent et préservent les droits des Premières Nations à l'autodétermination.
- 3.2.2** Permettre, faciliter et garantir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales et régionales des Premières Nations sur les changements climatiques en élargissant leur rôle particulier et essentiel dans l'action en faveur du climat.
- 3.2.3** Respecter et suivre la volonté des Premières Nations de concevoir, mettre en place et entretenir leurs propres institutions, organes de gouvernance et structures politiques, économiques et sociales liés aux changements climatiques.
- 3.2.4** Faciliter et améliorer l'élaboration et la mise en place d'activités de conservation terrestre, aquatique et marine dirigées par les Premières Nations, y compris des gardiens des terres et des eaux des Premières Nations.
- 3.2.5** Mieux faire connaître et comprendre au public les conséquences sociétales, culturelles, sanitaires et économiques des effets des changements climatiques parmi les Premières Nations.



3.2 RECONNAÎTRE, RESPECTER ET POSITIONNER LA COMPÉTENCE ET LE DROIT INHÉRENT À L'AUTODÉTERMINATION DES PREMIÈRES NATIONS EN TANT QU'ÉLÉMENTS CENTRAUX DU PROCESSUS DÉCISIONNEL SUR LE CLIMAT À TOUS LES NIVEAUX.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.2.1		
En total partenariat avec les Premières Nations, transformer les processus décisionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux afin qu'ils garantissent la reconnaissance de la compétence inhérente et du droit à l'autodétermination des Premières Nations dans la gouvernance, la législation et l'élaboration et mise en œuvre de politiques sur le climat.	Immédiate	Premières Nations, en partenariat avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux.
Veiller à ce que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux rationalisent la coordination horizontale des activités liées au climat et que tout processus de mobilisation et de partenariat avec les Premières Nations respecte les protocoles de mobilisation des Premières Nations et les <i>pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur les changements climatiques</i> ¹¹	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Rendre obligatoire la formation et l'évaluation de tous les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux concernant la sécurité culturelle ainsi que leur degré de sensibilisation à la relation « de nation à nation », à la véritable histoire du Canada et aux droits, à la compétence et à la diversité des Premières Nations.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Décoloniser les processus décisionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux concernant le climat et l'environnement (y compris la mise en œuvre des lois, des règlements, des politiques et des programmes) afin de créer un espace pour le respect et la mise en œuvre des systèmes juridiques, des politiques, des plans ou des programmes des Premières Nations.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, avec le leadership des Premières Nations
OBJECTIF 3.2.2		
Préparer une trousse à outils pour aider les Premières Nations à élaborer des stratégies locales et régionales de lutte contre les changements climatiques.	Immédiate	APN, avec l'appui des Premières Nations
Créer un mécanisme, dirigé par les Premières Nations, qui favorise la coordination, la discussion et l'échange entre pairs membres de différentes Premières Nations concernant les expériences liées aux changements climatiques, leurs effets et les solutions.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui de l'APN
Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales et régionales de lutte contre les changements climatiques.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.2.3		
Travailler conjointement avec les Premières Nations à la mise à jour de la Politique et du processus d'ajouts aux réserves afin d'aider de manière proactive les Premières Nations à agir contre les effets des changements climatiques, tels que les inondations, les incendies, l'érosion, et les glissements de terrain, et à effectuer une rapide relocalisation et, si nécessaire, indemnisation.	Immédiate	Premières Nations, en partenariat avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux

¹¹ Le *Guide des pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur les changements climatiques* se trouve dans le rapport annuel 2020 du Comité mixte sur l'action climatique : <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/07/21-0015-JCCA-Annual-Report-FR.pdf>



3.2 RECONNAÎTRE, RESPECTER ET POSITIONNER LA COMPÉTENCE ET LE DROIT INHÉRENT À L'AUTODÉTERMINATION DES PREMIÈRES NATIONS EN TANT QU'ÉLÉMENTS CENTRAUX DU PROCESSUS DÉCISIONNEL SUR LE CLIMAT À TOUS LES NIVEAUX.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
Affirmer les droits des Premières Nations relativement aux terres, aux territoires et aux ressources qu'elles ont traditionnellement possédés, occupés ou autrement utilisés ou acquis et conférer une protection juridique à ces terres, territoires et ressources.	Immédiate	Premières Nations, en partenariat avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Accélérer le règlement et la mise en œuvre des revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale afin de reconnaître l'autorité des Premières Nations et de soutenir la conception et la mise en œuvre de mesures visant à s'adapter aux effets attendus des changements climatiques sur les terres et les eaux dont les Premières Nations dépendent pour leurs besoins économiques, sociaux, culturels, spirituels, médicaux et politiques.	En cours	Premières Nations, en partenariat avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour soutenir la revitalisation de leurs systèmes juridiques et de gouvernance et permettre ainsi l'autodétermination des Premières Nations dans les processus et les cadres de prise de décisions liés au climat.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.2.4		
Soutenir les mouvements de restitution des terres (LAND BACK) et des eaux (WATER BACK) menés par les Premières Nations afin de réaffirmer leur compétence sur leurs terres et leurs eaux, en garantissant une protection totale à tous les défenseurs des terres et des eaux.	Immédiate	Premières Nations, en partenariat avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Soutenir les Premières Nations et, le cas échéant, travailler en partenariat avec elles pour la désignation d'aires terrestres et marines protégées et de conservation autochtones (APCA) d'un océan à l'autre afin d'atteindre et dépasser les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité concernant la conservation des terres, d'aires d'eau douce et d'aires marines, tout en respectant le consentement préalable, libre et éclairé ainsi que les principes PCPA.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Soutenir l'élaboration et la réalisation de plans et de projets de conservation de terres, d'aires d'eau douce et d'aires marines dirigés par les Premières Nations, qui renforcent les objectifs de conservation, de remise en état et d'atténuation des effets des changements climatiques.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de l'APN
Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour créer des programmes de gardiens des terres et des eaux.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.2.5		
Mettre en œuvre les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation sur l'éducation (nos 62, 63 et 64) afin de s'assurer que toutes les personnes vivant au Canada soient renseignées sur l'importance de la relation « de nation à nation », la véritable histoire du Canada et les droits, la compétence et la diversité des Premières Nations.	En cours	Établissements d'enseignement
Élaborer du matériel pédagogique accessible au public (brochures, pages Web, rapports, vidéos) qui mettent en évidence les effets des changements climatiques subis par les Premières Nations et les approches et solutions adoptées par celles-ci dans ce domaine.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations.
Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour développer de l'information et renforcer leurs capacités de sensibilisation et de réponse aux changements climatiques par l'élaboration de stratégies locales et régionales de lutte contre ce phénomène.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux



3.3 Palier le manque de ressources pour soutenir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de chefs de file dans le domaine du climat

Le moyen le plus efficace d'affronter la crise climatique et de forger la résilience est de reconnaître le rôle essentiel du leadership des Premières Nations dans le domaine du climat, de la conservation et de l'action environnementale.¹² La reconnaissance de ce rôle consiste principalement à admettre que les Premières Nations continuent de faire face à l'héritage historique et structurel de la colonisation, qui est directement lié au sous-financement chronique de tous les éléments de leur vie, notamment l'éducation, la santé et les infrastructures. Par conséquent, le financement continu, stable et adéquat des besoins financiers, techniques et humains des Premières Nations est essentiel pour maintenir ce rôle et assurer un avenir à toutes les prochaines générations.

But : Les Premières Nations disposent des moyens financiers, techniques et humains nécessaires pour mener la lutte contre la crise climatique, aujourd'hui et demain.

Objectifs

- 3.3.1 S'attaquer aux obstacles connus qui limitent l'accès et la participation des Premières Nations aux programmes de financement fédéraux, provinciaux et territoriaux liés au climat.
- 3.3.2 Déterminer les besoins en moyens financiers, techniques et humains de chaque Première Nation pour mobiliser des investissements stables, adéquats et à long terme pour renforcer leur planification, leur processus décisionnel et leurs interventions face aux changements climatiques.
- 3.3.3 Renforcer l'acquisition de connaissances et la sensibilisation au sein des Premières Nations et entre elles sur les changements climatiques, notamment les effets, les méthodes d'atténuation et d'adaptation et les interventions d'urgence au niveau local.
- 3.3.4 Renforcer la formation et l'acquisition de compétences liées au climat qui sont fondées sur les systèmes de connaissances des Premières Nations et les connaissances occidentales parmi les Premières Nations dans toutes les régions
- 3.3.5 Supprimer tous les obstacles qui empêchent les femmes, les hommes, les gardiens du savoir, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations de contribuer pleinement à l'action en faveur du climat.

¹² Par exemple, le rapport *Indigenous Resistance Against Carbon* (2021) examine les résultats que la résistance des Autochtones aux projets de combustibles fossiles aux États-Unis et au Canada ont eu sur les émissions de gaz à effet de serre au cours des dix dernières années. Le report ou l'arrêt de la construction d'infrastructures équivalait à au moins 25 % des émissions annuelles des États-Unis et du Canada.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.3.1		
Modifier immédiatement la conception, les processus d'application et la mise en œuvre des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de les aligner sur les <i>Pratiques exemplaires pour la conception et la mise en œuvre des programmes</i> , ¹³ et prévoir de la souplesse et un engagement total des Premières Nations dans la sélection, la prise de décisions, la mise en œuvre et l'évaluation conjointe.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, y compris les organismes centraux, en partenariat avec les Premières Nations
Conformément à la nouvelle relation financière, mettre fin à la pratique qui consistait à concevoir des programmes de financement spécialisés pour l'action en faveur du climat des Premières Nations et s'orienter vers des modèles de transferts directs aux gouvernements des Premières Nations afin de les soutenir dans leur autodétermination.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec les Premières Nations.
OBJECTIF 3.3.2		
Améliorer le soutien financier et technique aux Premières Nations pour qu'elles mettent en œuvre leurs propres priorités en matière de gestion des écosystèmes, notamment la sécurité alimentaire et hydrique, des programmes de surveillance et de gestion, la préservation, la protection et la remise en état des habitats, ainsi que la protection des médecines traditionnelles et des espèces sacrées menacées (p. ex., le saumon et le caribou).	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec les Premières Nations
Créer un réseau national de coordonnateurs des Premières Nations des questions climatiques et des urgences au niveau communautaire et régional afin de contribuer à la planification, à la prise de décisions et aux réponses aux changements climatiques.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Créer un Institut des Premières Nations sur le climat, qui sera chargé surtout de fournir un soutien d'expert et de faciliter et de coordonner des initiatives climatiques dirigées par les Premières Nations, en partenariat total avec les détenteurs de droits et d'un titre des Premières Nations.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations et avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.3.3		
Soutenir les gouvernements des Premières Nations dans la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques, de leurs effets sur la santé et de la vulnérabilité, et fournir un appui financier, technique et humain continu, stable et à long terme pour la mise en œuvre des priorités établies.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de surveillance et de collecte de données dirigés par les Premières Nations afin d'établir un ensemble de données de base solides sur les facteurs climatiques, environnementaux, sociaux, culturels et économiques qui contribuera à l'élaboration de réponses climatiques dirigées par les Premières Nations, y compris la création d'un centre d'observation des changements climatiques des Premières Nations.	En cours	Premières Nations
Donner aux Premières Nations la possibilité de discuter du climat et de partager des informations (données, ressources, modèles climatiques) entre pairs en mettant sur pied un réseau sur le climat et un forum de discussion en ligne.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations

¹³ Les *Pratiques exemplaires pour la conception et la mise en œuvre des programmes* figurent dans le rapport annuel 2020 du Comité mixte sur l'action climatique et l'environnement (note de bas de page n° 10).



3.3 PALIER LE MANQUE DE RESSOURCES POUR SOUTENIR LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS ET LEUR RÔLE DE CHEFS DE FILE DANS LE DOMAINE DU CLIMAT

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.3.4		
Fournir un appui financier et technique aux gouvernements et aux organisations des Premières Nations pour créer des emplois, notamment dans les économies traditionnelles, l'éducation, la formation et l'acquisition de compétences pour l'emploi dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Aider les gouvernements et les organisations des Premières Nations à conclure des ententes de collaboration et de partenariat avec les secteurs liés au climat afin d'ouvrir des perspectives d'emploi aux travailleurs des Premières Nations.	En cours	Premières Nations
Créer des possibilités de formation et de mentorat dès l'école primaire et jusqu'à l'université pour les jeunes des Premières Nations, en collaboration avec les chefs de file du climat des Premières Nations, les gardiens du savoir, les protecteurs des terres et de l'eau et des alliés, afin d'élaborer, de renforcer et de mettre en œuvre des solutions climatiques.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Investir dans des programmes de formation communautaires, tels que les gardiens des terres et des eaux des Premières Nations, qui permettront aux Premières Nations d'acquérir les compétences nécessaires pour comprendre, obtenir et utiliser des outils liés aux changements climatiques, tels que l' Atlas climatique , et prendre des décisions éclairées et pertinentes à l'échelle locale.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.3.5		
Donner aux jeunes des Premières Nations la possibilité de participer, de contribuer et de mener des discussions aux niveaux régional, national et international, notamment en créant un Conseil consultatif des jeunes des Premières Nations sur les changements climatiques en partenariat avec le Conseil national des jeunes de l'APN.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Préparer une trousse à outils nationale pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées des Premières Nations afin de s'assurer que ces personnes et celles ayant différentes capacités contribuent aux plans décisionnels sur le climat et à l'élaboration de protocoles inclusifs et culturellement sûrs en vue d'assurer un rétablissement plus efficace à la suite de catastrophes climatiques.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Obtenir un financement stable, adéquat et à long terme pour préparer des outils, des mesures et des ressources culturellement appropriés pour se protéger contre les risques climatiques, en collaboration avec des membres de la communauté, des gardiens du savoir, des membres ayant un handicap, des jeunes et des personnes 2ELGBTQQIA+.	En cours	Premières Nations
Adopter une approche fondée sur les distinctions et une approche croisée pour la planification et les réponses climatiques, tout en prenant en compte les différentes expériences vécues par les membres des Premières Nations.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, et provinciaux
Mettre en œuvre les Appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux

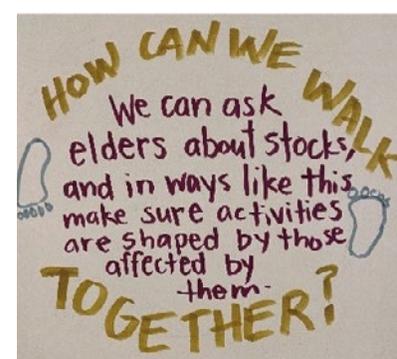
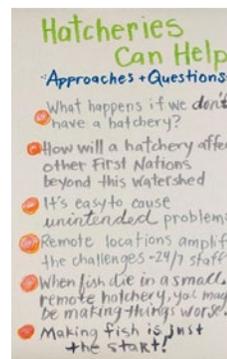
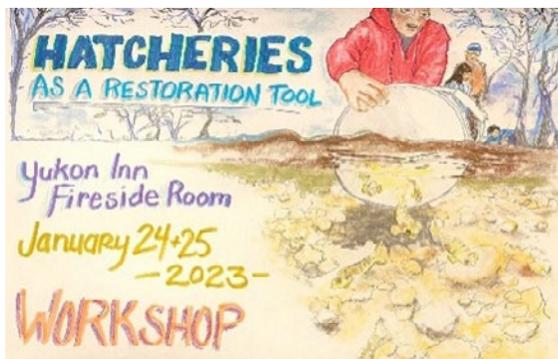


Norma Kassi, membre de la Première Nation des Vuntut Gwich'in et maîtresse de cérémonie adjointe, participe avec David Suzuki à une réunion du 1^{er} Rassemblement national sur le climat, à Whitehorse, sur le territoire des Ta'an Kwächän et des Kwanlin Dün.

Étude de cas 3 : Yukon First Nations Salmon Stewardship Alliance: Changements climatiques, disparition du saumon et étude de nouvelles stratégies pour soutenir la conservation par les Premières Nations.

Le saumon du Yukon revêt une grande importance dans le patrimoine culturel des Premières Nations du Yukon. Jusqu'à récemment, il constituait un élément important de leur régime alimentaire. Face à la diminution de la quantité de saumons, les Premières Nations du Yukon ont investi énormément dans la conservation, la préservation et la gestion du saumon local et de ses habitats. Ces efforts ont consisté à partager des connaissances, à diriger la gestion du saumon ou à y participer et à réaliser des projets de rétablissement dirigés par des gardiens du savoir locaux. Malgré cela, le déclin du saumon n'a fait que s'aggraver : le saumon du fleuve Yukon a atteint un niveau d'abondance critique en 2022. Ce déclin serait lié aux changements climatiques, car le Nord se réchauffe deux à trois fois plus vite que la moyenne mondiale. L'avenir du saumon du Yukon est incertain. En 2022, en réponse aux inquiétudes, la Yukon First Nation Salmon Stewardship Alliance a organisé un atelier pour déterminer si les écloseries pouvaient jouer un rôle dans les efforts de rétablissement du saumon. Les Premières Nations du Yukon, des gardiens du savoir, des experts en éclosion et des partenaires ont été invités à la discussion. Après avoir examiné le contenu d'exposés, les conclusions des discussions de groupe, les recommandations du groupe d'experts et les conseils des gardiens du savoir, les participants à l'atelier ont convenu qu'il fallait poursuivre la discussion au niveau communautaire pour permettre à chaque Première Nation du Yukon de déterminer individuellement si une éclosion pourrait constituer un outil de rétablissement viable. Créée en 2021 au sein du Conseil des Premières Nations du Yukon, la Yukon First Nations Salmon Stewardship Alliance est chargée de soutenir les Premières Nations dans leurs travaux sur les pêches, tout en accordant une attention particulière au saumon compte tenu de la crise actuelle. L'entité fonctionne dans le cadre d'un plan stratégique quinquennal et s'emploie à renforcer les liens entre les Premières Nations et à appuyer l'adoption d'approches et de priorités communes.

Images fournies par Heidi Marion.



3.4 ASSURER L'AUTOSUFFISANCE DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION, DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE.



3.4 Assurer l'autosuffisance des Premières Nations dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie.

Les changements climatiques, combinés à la colonisation, ont d'importantes répercussions sur l'autosuffisance des Premières Nations. Pour celles-ci, les liens entre l'alimentation, l'eau et l'énergie sont essentiels au maintien de l'autodétermination, à la continuité culturelle et à la protection des membres des communautés contre les graves effets climatiques. Chaque Première Nation doit définir son autosuffisance. De manière générale, celle-ci signifie : le maintien et le retour aux aliments et aux régimes alimentaires traditionnels par rapport aux régimes coloniaux de produits transformés; le retour aux enseignements et aux systèmes de connaissances axés sur la terre et l'eau; la priorisation de l'accès en abondance à une eau propre; la reconnaissance du caractère sacré de l'eau; la capacité de cultiver et de récolter localement des denrées toutes les saisons; une source d'énergie propre et fiable appartenant à la communauté et contrôlée par celle-ci.

But : *Les Premières Nations sont autosuffisantes dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie, ce qui contribue à la santé et à la résilience des prochaines générations.*

Objectives:

- 3.4.1 Reconnaître que l'autosuffisance dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie constitue un élément fondamental de l'autodétermination des Premières Nations, car elle favorise le rétablissement de la compétence et de l'autorité sur les terres et les eaux des Premières Nations.
- 3.4.2 Soutenir les Premières Nations dans la création et l'amélioration de mécanismes permettant de comprendre, de planifier et d'intervenir efficacement face aux effets des changements climatiques sur les systèmes alimentaires traditionnels, les sources d'eau et les systèmes énergétiques.
- 3.4.3 Garantir la sécurité alimentaire et l'autosuffisance au sein de toutes les Premières Nations, en particulier celles exposées à des climats plus froids et celles plus vulnérables aux effets liés au climat.
- 3.4.4 Garantir le respect et la reconnaissance de la gouvernance de l'eau des Premières Nations et de leur autorité à travailler auprès des sources d'eau, y compris les bassins versants, les zones humides, les eaux souterraines et les océans.
- 3.4.5 Faciliter l'indépendance et la sécurité énergétiques des Premières Nations en favorisant la participation et la propriété dans la production, le transport et la distribution d'énergie, y compris par l'intermédiaire de contrats d'achat d'électricité.



3.4 ASSURER L'AUTOSUFFISANCE DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION, DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.4.1		
Reconnaître et soutenir l'autorité et le droit des Premières Nations de définir, utiliser et gérer leurs propres systèmes alimentaires, y compris les processus et marchés de la récolte, de la cueillette et du piégeage.	En cours.	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Renforcer la compétence et l'autorité des Premières Nations pour mieux travailler avec les sources d'eau, notamment les bassins versants, les zones humides, les eaux souterraines, les eaux de pluie et les océans.	En cours.	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Renforcer les systèmes énergétiques des Premières Nations pour lutter contre les changements climatiques, notamment le partage, fondé sur les droits, des recettes de l'exploitation des ressources qui proviennent des projets énergétiques publics fédéraux, provinciaux et territoriaux	En cours.	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'entreprises de services publics et d'autres organisations concernées
Déterminer, protéger et remettre en état les écosystèmes et les habitats naturels touchés par les changements climatiques et l'activité humaine, notamment celles d'extraction des ressources et d'autres projets urbains ou industriels, afin de protéger les êtres plus qu'humains et de conserver les systèmes alimentaires traditionnels et les relations traditionnelles avec l'eau.	En cours.	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.4.2		
Aider les Premières Nations dans la mise en place de mécanismes communautaires de planification, de suivi, d'évaluation et de collecte de données sur l'autosuffisance dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie, tout en appliquant les principes PCAP®, pour soutenir la prise de décisions par les Premières Nations.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Veiller à ce que les espèces culturellement importantes, telles que le saumon, le caribou, l'anguille et le bison, soient protégées et rétablies pour les générations actuelles et futures, notamment en mettant en place et en soutenant des plans de gestion dirigés par les Premières Nations, tels que des stratégies de lutte contre les changements climatiques, des plans de surveillance et des aires protégées et de conservation autochtones (APCA).	Immédiate	Premières Nations
Développer des initiatives éducatives, en particulier pour les jeunes des Premières Nations, qui mettent l'accent sur l'importance du rétablissement et de la conservation des régimes alimentaires traditionnels, la protection des bassins versants, des sources d'eau et des océans et la relocalisation des systèmes énergétiques dirigés par les Premières Nations afin de lutter contre les changements climatiques.	En cours	Premières Nations, avec l'appui d'établissements d'enseignement et de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.4.3		
Fournir un appui financier stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations afin qu'elles élaborent des stratégies, des politiques et des outils à long terme pour renforcer des systèmes de souveraineté alimentaire gérés par les communautés. Il s'agit notamment de favoriser l'accès équitable aux aliments traditionnels, de prendre des mesures face à la diminution de populations d'espèces et de protéger et rétablir les habitats de sources alimentaires essentielles, les pollinisateurs, l'entreposage, l'échange et le partage de semences et les jardins et serres communautaires.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux



3.4 ASSURER L'AUTOSUFFISANCE DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION, DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
Donner aux Premières Nations les moyens financiers, humains et techniques de créer des réseaux régionaux de partage d'aliments, de semences et de médecines.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Soutenir des moyens innovants d'approvisionnement en aliments sains, tels les aliments traditionnels et frais, les gardiens du savoir, les personnes handicapées, les jeunes et les membres de la communauté dans le besoin.	En cours	Premières Nations
OBJECTIF 3.4.4		
Établir des accords de partenariat avec les Premières Nations afin de reconnaître leur gouvernance sur l'eau et leur autorité pour travailler en relation avec les sources d'eau, y compris les bassins versants, les zones humides, les eaux souterraines, les eaux de pluie et les océans.	Immédiate	Premières Nations, en partenariat avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de protection et de gestion de l'eau qui comprennent une analyse des changements climatiques et des réponses appropriées.	En cours	Premières Nations
OBJECTIF 3.4.5		
Faire progresser l'élaboration d'une stratégie sur l'énergie des Premières Nations ciblée (conformément à la résolution 55/2017, <i>Stratégie de l'énergie des Premières Nations</i>) afin de s'assurer que les Premières Nations sont en mesure de mener une transition vers des énergies propres et d'éviter tout effet disproportionné issu de la transition énergétique, en particulier les Premières Nations qui délaissent la production d'électricité à partir du diesel ou qui utilisent le gaz naturel pour le chauffage. .	Immédiate	AFN, in partnership with First Nations.
Rétablir la capacité des Premières Nations de générer des revenus en vendant de l'électricité par l'intermédiaire d'accords conclus avec les provinces, les territoires et les entreprises de services publics, par exemple des accords d'achat d'électricité pour les petits projets et/ou d'autres solutions qui ouvrent des perspectives d'énergie propre.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et entreprises de services publics, en partenariat avec les Premières Nations
Réduire la pauvreté énergétique des Premières Nations en garantissant l'accès à une énergie propre, abordable et fiable ainsi qu'à des sources d'énergie qui génèrent moins d'émissions de gaz à effet de serre et d'incidences sur l'environnement par rapport à d'autres sources d'énergie, en fonction des situations, des priorités et des aspirations locales et régionales en matière de préparation aux conséquences des changements climatiques.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Fournir aux Premières Nations un financement stable, adéquat et à long terme pour affronter les conséquences humaines, environnementales et hydrologiques des puits de pétrole et de gaz abandonnés, y compris les rejets de méthane.	En cours	Premières Nations, avec le soutien des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux.



Paily Sias, Dän Keyl Renewable Resource Council, et Grace Southwick, Première Nation de Kluane, animent une séance parallèle, *Connaissances autochtones, science et compréhension des changements environnementaux : Récits de la Première Nation de Kluane*, lors du 1^{er} Rassemblement national sur le climat, à Whitehorse, sur le territoire des Ta'an Kwächän et des Kwanlin Dün.

3.5 COMBLER LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES NATURELLES ET BÂTIES.



3.5 Combler le manque d'infrastructures naturelles et bâties.

La compétence et l'autodétermination des Premières Nations en matière de projets d'infrastructures et de prise de décisions doivent être prioritaires sur le plan des ressources et du financement. Un financement stable, adéquat et à long terme est essentiel pour aider les Premières Nations à planifier, moderniser et concevoir de nouveaux biens pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter ainsi que pour combler les lacunes en matière d'infrastructures naturelles et bâties au sein des Premières Nations. Ces lacunes en matière d'infrastructures sont le résultat d'un sous-financement chronique de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les changements climatiques exacerbent les répercussions négatives de ces lacunes (inégalités) subies par les Premières Nations, notamment dans les domaines de la connectivité, du logement, des infrastructures et du transport. Les Premières Nations sont donc exposées à un risque disproportionné d'événements climatiques par rapport à d'autres segments de la population canadienne. Il est essentiel de reconnaître que le manque d'infrastructures naturelles et bâties doit être comblé tout en renforçant la résilience climatique des Premières Nations. Les projets d'infrastructures et de développement doivent être conçus et réalisés par les nations elles-mêmes, en soutien à la transition à long terme des programmes d'infrastructures fédéraux aux mains des Premières Nations, qui en assumeront la prise en charge, le contrôle et la gestion. En plus de protéger les Premières Nations contre des effets climatiques connus et inconnus, chaque investissement dans la résilience climatique des Premières Nations favorisera la réduction des émissions tout en stimulant la croissance économique.

But : Les Premières Nations comblent le manque d'infrastructures naturelles et bâties, ce qui leur permet de réagir de manière efficace et autonome aux effets climatiques actuels et attendus.

Objectifs :

- 3.5.1** Évaluer la vulnérabilité climatique des infrastructures naturelles et bâties existant au sein des Premières Nations, ainsi que les lacunes, afin de quantifier le besoin d'un financement stable, adéquat et à long terme des Premières Nations pour renforcer leur résilience dans un climat en constante évolution.
- 3.5.2** Mettre en place des infrastructures naturelles et bâties appropriées au sein des Premières Nations afin de protéger la santé des communautés et des écosystèmes, de réduire les émissions et la dépendance par rapport aux combustibles fossiles et de s'adapter aux effets climatiques actuels et attendus.
- 3.5.3** Soutenir les ententes, les lois, les initiatives et les réseaux qui favorisent et améliorent la collaboration locale et régionale entre les Premières Nations dans la protection des terres et des eaux pour les prochaines générations.
- 3.5.4** Assurer un transport fiable, accessible, sûr, actif, abordable et à faibles émissions de carbone au sein des Premières Nations et entre elles.
- 3.5.5** Aider les Premières Nations à s'assurer que les logements et bâtiments situés sur leurs territoires sont adaptés sur le plan culturel, efficaces du point de vue énergétique et résistants aux changements climatiques.



3.5 COMBLER LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES NATURELLES ET BÂTIES.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.6.1		
Réaliser immédiatement des investissements (349,2 milliards de dollars) dans de nombreux domaines pour combler le déficit en infrastructures des Premières Nations d'ici 2030, notamment le logement, la connectivité numérique, l'éducation, les réseaux routiers et les infrastructures, esquissés dans le rapport de l'APN.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec les Premières Nations
Aider les Premières Nations à développer et à mettre en place des centres et des programmes de mieux-être communautaires adaptés à la culture, qui fourniront des services fondés sur les pratiques traditionnelles, les langues, les cérémonies et les médecines.	En cours	Premières Nations
Créer des mécanismes de financement pour aider les Premières Nations dans la gestion et le traitement des déchets, y compris des solutions innovantes pour relever ce type de défi dans les régions éloignées.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Permettre aux Premières Nations d'avoir davantage accès aux capitaux, en réduisant les obstacles, pour réaliser de grands projets d'infrastructures.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et organisations alliées, en partenariat avec les Premières Nations
OBJECTIF 3.6.2		
Étudier l'élaboration et la mise en œuvre d'un fonds d'infrastructures vertes des Premières Nations, s'inspirant de la Banque de l'infrastructure du Canada et dirigé par les Premières Nations, pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations dans la lutte contre le manque d'infrastructures naturelles et bâties.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Aider les Premières Nations à élaborer et exécuter leurs propres plans et systèmes de gestion des infrastructures afin de lutter efficacement contre les effets actuels et attendus des changements climatiques.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Soutenir le développement de possibilités de formation liées aux infrastructures au sein des Premières Nations, en ciblant les jeunes, les personnes handicapées et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations.	En cours	Premières Nations
Procéder à une évaluation nationale du manque d'infrastructures essentielles dans les territoires des Premières Nations (p. ex. transports, communications et connectivité), y compris de la vulnérabilité, qui ont une incidence sur la santé, le mieux-être et la continuité des soins des Premières Nations en cas d'urgence climatique.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux



3.5 COMBLER LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES NATURELLES ET BÂTIES.

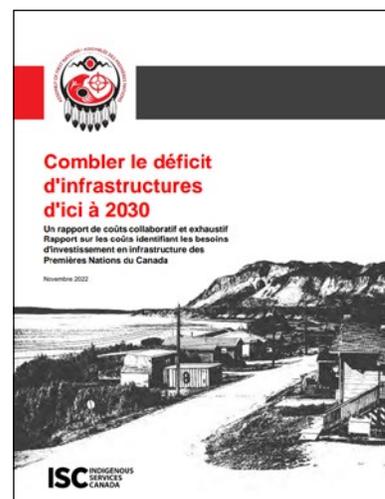
STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.6.3		
Veiller à ce que tout projet d'infrastructure proposé sur les territoires des Premières Nations soit conçu en partenariat avec les Premières Nations, et reconnaître entièrement la compétence et l'autodétermination des Premières Nations.	En cours	Premières Nations, promoteurs de projets, ministères et organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux concernés
Donner aux Premières Nations les moyens de gérer leurs propres ressources et de générer leurs propres revenus en décolonisant la législation, la réglementation et les politiques fédérales, provinciales et territoriales en vue de permettre la réconciliation économique.	Immédiate	Premières Nations, en partenariat avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
OBJECTIF 3.6.4		
Cartographier et examiner de manière proactive, en partenariat total avec les Premières Nations, les problèmes de réseaux de transport, notamment les routes d'hiver et le coût élevé du transport maritime, qui seront exacerbés par les effets des changements climatiques.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux concernés
Fournir aux Premières Nations un financement de base, adéquat et à long terme pour élaborer une stratégie des transports des Premières Nations qui propose des recommandations pour développer des moyens de transport sûrs, accessibles et à faible émission de carbone.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de l'APN
Veiller à ce que toute proposition de projet de transport sur les territoires des Premières Nations soit préparée en partenariat avec les Premières Nations, tout en reconnaissant entièrement la compétence et l'autodétermination des Premières Nations.	En cours	Premières Nations, promoteurs de projets, ministères et organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux concernés
OBJECTIF 3.6.5		
Prendre des mesures immédiates pour combler l'inégalité systémique en matière de sécurité du logement qui touche les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, dans le cadre du renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour construire des logements culturellement adaptés, économes en énergie et résistants, qui les aideront à surmonter la crise actuelle de l'itinérance et du surpeuplement.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Améliorer les possibilités de formation des Premières Nations dans différents domaines, notamment la conception, la construction et l'entretien de logements économes en énergie, les matériaux, les technologies, l'inspection des bâtiments et les conseils en matière d'énergie.	En cours	Premières Nations, organisations alliées (Indigenous Clean Energy) et ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux

Étude de cas 4 : Comblant le déficit en infrastructures d'ici à 2030 : plan de priorisation et de mise en œuvre

Au cours des trois dernières années, l'APN et Services aux Autochtones Canada (SAC) ont travaillé avec une équipe multidisciplinaire à la préparation d'un rapport, intitulé *Comblant le déficit en infrastructures d'ici 2030* (Rapport sur le déficit en infrastructure), qui vise à améliorer les résultats socioéconomiques des Premières Nations en remplissant les engagements fiduciaires, juridiques et publics du gouvernement du Canada à l'égard des Premières Nations. L'investissement nécessaire pour combler ce déficit est de **349,2 milliards de dollars**.

Le rapport porte surtout sur l'adaptation aux changements climatiques et l'état de préparation à la carboneutralité. Il explique les dangers climatiques les plus importants qui toucheront les Premières Nations dans neuf régions ou provinces : provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest. Les huit dangers sont la chaleur extrême, la sécheresse, les incendies de forêt, les vents violents, les pluies verglaçantes, les inondations localisées, les débordements de ruisseaux, de rivières et de lacs et les élévations du niveau de la mer. Ces dangers devraient concerner des infrastructures des Premières Nations déjà touchées, augmenter au cours de la prochaine décennie et probablement s'intensifier rapidement par la suite. Les biens des Premières Nations subiront un stress saisonnier plus important, qui entraînera la hausse des coûts liés à la fréquence ou au type d'entretien, la réduction de la durée de vie des biens et l'augmentation probable de l'assurance-responsabilité en raison de la vulnérabilité des biens causée par l'absence d'une quelconque stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Cette adaptation ou la résistance des biens des Premières Nations aux changements climatiques est nécessaire pour réduire les dépenses actuelles et futures, sans parler de la nécessité d'assurer la santé des communautés et la longévité des infrastructures des Premières Nations. Pour renforcer la résistance des infrastructures des Premières Nations, **un investissement de 30,9 milliards de dollars est nécessaire jusqu'en 2030**.

Le Rapport sur le déficit en infrastructures examine également le coût de remplacement des routes de glace par des structures routières traditionnelles en béton. Actuellement, 67 Premières Nations dépendent des routes de glace pour leur transport : 19 Premières Nations au Manitoba (2119 km), 31 Premières Nations en Ontario (3160 km) et 17 Premières Nations en Saskatchewan, en Alberta et dans les territoires (2721 km). Ces routes de glace et leur capacité de supporter des véhicules sont menacées par l'élévation de la température mondiale. **Un investissement de 29,128 milliards de dollars jusqu'en 2030** est nécessaire pour planifier le remplacement des routes de glace et éviter des effets négatifs sur le marché et la santé en raison de la perte de ces routes.





3.6 VEILLER À CE QUE LES PREMIÈRES NATIONS SOIENT ÉQUIPÉES POUR L'ATTÉNUATION, LA PRÉVENTION, L'INTERVENTION ET LE RÉTABLISSEMENT DANS TOUTES LES SITUATIONS D'URGENCE.



3.6 Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement dans toutes les situations d'urgence.

Les Premières Nations doivent être en mesure de reprendre le contrôle et le développement de leurs propres programmes de gestion des urgences avec des moyens comparables à ceux d'autres collectivités. Elles doivent également pouvoir s'associer sur un pied d'égalité avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des organisations régionales de gestion des urgences, telles que la *First Nations Emergency Services Society* en Colombie-Britannique.¹⁴ Les Premières Nations sont souvent touchées de manière disproportionnée par des situations d'urgence par rapport aux autres gouvernements du Canada, en raison de leur éloignement et du manque d'infrastructures, de ressources et de capacités essentielles. Cette situation est exacerbée par l'héritage structurel de la colonisation. Lorsqu'un événement se produit, les Premières Nations dépendent souvent d'autres ordres de gouvernement – fédéral, provincial et territorial – pour assurer la sécurité de leur communauté. Sans leur propre régime de gestion des urgences ou leurs propres fonds, les Premières Nations sont énormément désavantagées. Elles peuvent être confrontées à des risques supplémentaires parce qu'elles manquent d'équipement et de personnel pour élaborer des plans comprenant des stratégies de prévention et d'atténuation, de la formation et des procédures d'évacuation en cas d'urgence ou de catastrophe naturelle.

But : Les Premières Nations disposent des ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour contrôler leurs propres programmes, systèmes et stratégies de gestion des urgences servant à l'atténuation, à la prévention, à l'intervention et au rétablissement dans toutes les situations d'urgence.

Objectifs :

- 3.6.1** Respecter, promouvoir et préserver les systèmes de connaissances, les droits, les systèmes de connaissances et l'autodétermination des Premières Nations dans toutes les activités fédérales, provinciales et territoriales de gestion des urgences, notamment l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement.
- 3.6.2** Renforcer les activités de gestion des urgences par les Premières Nations au niveau communautaire, régional et national, notamment l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement, afin de répondre efficacement aux effets, aux risques et aux urgences climatiques
- 3.6.3** Fournir aux Premières Nations les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de gestion des urgences, des plans d'action et des évaluations de risques.
- 3.6.4** Améliorer les moyens financiers, techniques et humains des Premières Nations pour effectuer des évaluations et une surveillance communautaires liées au climat en vue de leur permettre de collecter leurs propres données, conformément aux principes PCAP®, et d'améliorer leur gestion autodéterminée des urgences, notamment l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement.

¹⁴ Avec le soutien du First Nation Leadership Council, la First Nations Emergency Services Society (FNESS) est l'organisation que les Premières Nations de la Colombie-Britannique sollicitent pour obtenir un soutien et des programmes et services essentiels en matière d'urgence et de gestion des combustibles forestiers. Plus de renseignements : <https://www.fness.bc.ca/>



3.6 VEILLER À CE QUE LES PREMIÈRES NATIONS SOIENT ÉQUIPÉES POUR L'ATTÉNUATION, LA PRÉVENTION, L'INTERVENTION ET LE RÉTABLISSEMENT DANS TOUTES LES SITUATIONS D'URGENCE.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.6.1		
Permettre aux Premières Nations de conclure avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernés des ententes de gestion des urgences fondées sur le plein respect des systèmes de connaissances, des droits, des systèmes de connaissances et de l'autodétermination des Premières Nations.	Immédiate	Premières Nations
Inclure éthiquement et équitablement les systèmes de connaissances des Premières Nations en élaborant des protocoles de connaissances propres à la culture dans la planification de la gestion des urgences et la prise de décisions afin d'améliorer l'évaluation des risques, l'état de préparation et les stratégies d'intervention.	En cours	Premières Nations, en partenariat avec des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Inclure la planification de la gestion des urgences dans la réponse aux changements climatiques en fusionnant la réduction du risque de catastrophe et les mesures d'adaptation au climat au niveau fédéral, provincial et territorial, tout en respectant les droits, la compétence et les systèmes de connaissances des Premières Nations.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Institutionnaliser la formation sur la sensibilité culturelle destinée au personnel de gestion des urgences afin qu'il comprenne mieux les cultures, l'histoire et les protocoles des Premières Nations, en particulier en cas d'ordre d'évacuation.	En cours	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec les Premières Nations
OBJECTIF 3.6.2		
Renforcer immédiatement les systèmes d'atténuation, de prévention, d'intervention et de rétablissement au sein des Premières Nations afin de se préparer à une augmentation des effets désastreux des changements climatiques, y compris les graves intempéries et d'autres catastrophes naturelles.	Immédiate	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Apporter un soutien directement aux Premières Nations pour créer des postes de coordonnateur régional ou communautaire de la gestion des urgences et établir des plans de gestion des urgences qui renforcent la compétence et l'autodétermination des Premières Nations, y compris, le cas échéant, des stratégies régionales.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux



3.6 VEILLER À CE QUE LES PREMIÈRES NATIONS SOIENT ÉQUIPÉES POUR L'ATTÉNUATION, LA PRÉVENTION, L'INTERVENTION ET LE RÉTABLISSEMENT DANS TOUTES LES SITUATIONS D'URGENCE.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE
Investir dans l'amélioration des infrastructures des Premières Nations, y compris le transport sûrs, accessibles et à faible émission de carbone., des réseaux de communication, des centres de refroidissement, des purificateurs d'air et des installations d'intervention d'urgence.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Élaborer des mesures d'intervention d'urgence particulières pour les gardiens du savoir, les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées, les enfants, les jeunes et les personnes 2ELGTBQIAA+ afin de s'assurer que personne n'est laissé de côté.	Immédiate	Premières Nations
OBJECTIF 3.6.3		
Fournir aux Premières Nations un financement continu, fiable et équitable pour soutenir le développement des ressources, y compris de la formation pour accéder à la base de données centralisée sur les effets des changements climatiques et des renseignements sur les catastrophes naturelles, afin d'effectuer une planification locale et culturellement pertinente de l'atténuation des catastrophes et du rétablissement.	En cours	Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
Fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour réaliser des études de vulnérabilité et une cartographie des risques; mettre en œuvre des mesures de prévention (telles que les pratiques culturelles du brûlage et les programmes Intelli-feu); soutenir les mesures de mise en œuvre prises par les communautés; préparer le personnel et l'équipement en cas d'intervention d'urgence.	Immédiate	Ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux
Améliorer la formation, à la fois sur les systèmes de connaissances des Premières Nations et sur la science occidentale, afin que les Premières Nations puissent faire face à un large éventail de situations d'urgence.	En cours	Premières Nations, en partenariat avec des établissements d'enseignement et des organisations alliées
OBJECTIF 3.6.4		
Lancer des campagnes d'éducation et de sensibilisation au sein des Premières Nations afin d'améliorer l'état de préparation et les interventions, notamment en diffusant des renseignements culturellement appropriés sur les plans d'urgence, les procédures d'intervention et les ressources disponibles.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux.
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à fournir des renseignements et un soutien en cas d'urgence dans les langues des Premières Nations, notamment des services de traduction, des alertes bilingues et l'embauche de personnes parlant une langue des Premières Nations au sein des équipes d'intervention d'urgence.	En cours	Premières Nations

Étude de cas 5 : Les changements climatiques et la crise du logement parmi les Premières Nations

Les changements climatiques et le logement sont inextricablement liés. Pour les Premières Nations, les changements climatiques aggravent la crise du logement déjà existante, qui a des répercussions sur la santé et l'éducation et qui engendre d'autres inégalités socio-économiques. Les Premières Nations sont dans de nombreux cas le premier groupe de personnes à subir les effets des changements climatiques et le dernier à recevoir de l'aide. La Première Nation de Peguis est une communauté qui se trouve en première ligne de la crise du logement et des changements climatiques. Située dans une zone inondable à 190 km au nord de Winnipeg (Manitoba), sur la rivière Fisher, elle a subi plus de cinq inondations au cours des 20 dernières années. En 2022, elle a connu la pire de son histoire, car elle a dû évacuer plus de 2 000 membres de la communauté. Des centaines de maisons ont été endommagées, entraînant la détérioration des structures et la formation de moisissures.

Après des années et des années de demandes adressées au gouvernement fédéral pour obtenir des fonds et des solutions durables afin de prévenir les conséquences des inondations, la Première Nation de Peguis est sur le point de répondre à ses besoins en matière de logement. Elle commence à s'attaquer aux centaines de maisons qui doivent être reconstruites ou réparées. Elle reconstruit pour résister aux futures inondations et assurer la sécurité de nombreux membres. Par mesure de sécurité, des monticules d'argile, situés à quatre ou huit pieds au-dessus du sol, sont aménagés sur les nouveaux lotissements. Les habitations seront construites sur ces monticules, qui culminent bien au-dessus des niveaux d'inondation historiques. La Première Nation de Peguis fait remarquer la situation critique de nombreuses Premières Nations au Canada qui subissent des catastrophes climatiques qui exacerbent la crise du logement. Les Premières Nations demandent au gouvernement de travailler avec elles à la planification et à la mise en place de structures de logement durables, ainsi que des investissements, des politiques et des programmes axés sur les changements climatiques, afin d'améliorer durablement le mieux-être des Premières Nations pendant des générations.

Images fournies par Grace Martineau





3.7 S'APPUYER SUR LA LUNETTE CLIMATIQUE DES PREMIÈRES NATIONS POUR RÉFORMER LA LÉGISLATION, LA RÉGLEMENTATION, LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX



3.7 S'appuyer sur la Lunette climatique des Premières Nations pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

La Lunette climatique des Premières Nations (décrite à la figure 2) préconise un recadrage fondamental du discours sur le climat et propose de s'éloigner de l'importance excessive accordée aux « solutions technologiques » et aux « mécanismes de marché » afin d'adopter un cadre qui privilégie la centralité des droits, de l'autodétermination et des systèmes de connaissances des Premières Nations et qui montre les relations entre les trois « C » : colonialisme, capitalisme et carbone. Une approche critique et décolonisante est essentielle pour mener une action équitable, rapide et transformatrice fondée sur des solutions holistiques, multidimensionnelles et liées entre elles. En reconnaissant la diversité des Premières Nations, la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat met l'accent sur un type d'action en faveur du climat fondée sur les droits et les responsabilités, qui réaffirme l'importance d'une politique « locale » menée par les Premières Nations locales et régionales.

But : La Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat sert à orienter la réforme de l'ensemble des lois, règlements, politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux en partenariat total avec les Premières Nations.

Objectifs

- 3.7.1 Veiller à ce que l'ensemble des lois, règlements, politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux liés au climat, ainsi que leurs mécanismes de mise en œuvre, soient alignés sur la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat.
- 3.7.2 Supprimer les obstacles existant dans les lois, les règlements et les politiques qui empêchent les Premières Nations d'exercer leur droit à l'autodétermination dans toute planification, prise de décision, et intervention liées au climat. decision-making, and response.
- 3.7.3 Mieux faire comprendre au public le rôle limitatif et restrictif de la colonisation et des lois coloniales, telles que la *Loi sur les Indiens*, qui empêchent les Premières Nations de réagir aux changements climatiques.
- 3.7.4 Renforcer la collaboration et les partenariats entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les peuples autochtones dans le monde, sur le plan de l'intervention face aux changements climatiques, de la conservation et de la protection et gestion environnementales.
- 3.7.5 Élaborer une trousse à outils pour aider les Premières Nations à appliquer la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat en l'adaptant à leur propre situation.



3.7 S'APPUYER SUR LA LUNETTE CLIMATIQUE DES PREMIÈRES NATIONS POUR RÉFORMER LA LÉGISLATION, LA RÉGLEMENTATION, LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE
OBJECTIFS 3.7.1 ET 3.7.2		
Donner aux Premières Nations les moyens de diriger l'examen et la réforme de l'ensemble des lois, politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux liés aux nouveaux concepts constituant les discours sur le climat, tels que <i>la carboneutralité, les minéraux critiques, la transition juste, et les solutions fondées sur la nature</i> , en utilisant la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations et en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
Mettre à jour les processus décisionnels afin de tenir les gouvernements et les industries responsables de leurs effets sur le climat et l'environnement, notamment par l'intermédiaire de la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> , de l'Agence d'évaluation d'impact et de la <i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i> .	Immédiate	Ministères fédéraux, en partenariat avec les Premières Nations
Donner aux Premières Nations les moyens de diriger l'examen et la réforme des lois, des règlements, des politiques et des programmes relatifs à la tarification du carbone, aux droits sur le carbone et aux compensations de carbone afin de s'aligner sur la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat, en particulier sur la Déclaration des Nations Unies.	Immédiate	L'APN, en partenariat avec les Premières Nations et en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
Donner aux Premières Nations les moyens de diriger l'examen et la réforme des lois, politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux sur l'énergie, y compris la norme sur l'électricité propre, afin d'adhérer à la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat et à la Déclaration des Nations Unies et de garantir l'accessibilité et des possibilités équitables aux Premières Nations.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations et en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
Donner aux Premières Nations les moyens de diriger l'examen et la réforme des lois, politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux sur la gestion des urgences, notamment la <i>Loi canadienne sur la gestion des urgences</i> , afin de garantir une réponse appropriée à l'urgence climatique actuelle et de s'aligner sur la Lunette climatique des Premières Nations et la Déclaration des Nations Unies.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations et en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
Donner aux Premières Nations les moyens de diriger l'examen et la réforme de toutes les politiques et tous les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux liés au climat afin de s'assurer qu'ils tiennent compte du genre, qu'ils soient non binaires et qu'ils reconnaissent et valorisent les connaissances et les modes de connaissance des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations et en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
Faciliter et soutenir un examen, dirigé par les Premières Nations, des politiques et de la législation existantes afin de traiter les questions liées à la création d'aires protégées et de conservation autochtones et aux programmes de gardiens des Premières Nations sur la terre, en eau douce et dans les océans.	En cours	Premières Nations, avec l'appui de l'APN



3.7 S'APPUYER SUR LA LUNETTE CLIMATIQUE DES PREMIÈRES NATIONS POUR RÉFORMER LA LÉGISLATION, LA RÉGLEMENTATION, LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.

STRATÉGIES ET MESURES	PRIORITÉ	RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF 3.7.3		
Adapter le matériel de communication préparé par les Premières Nations afin de mieux faire comprendre les effets de la législation coloniale, telle que la <i>Loi sur les Indiens</i> , sur la capacité des Premières Nations à lutter contre les changements climatiques.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Élaborer du matériel de communication (vidéos, infographies, études de cas) afin de sensibiliser à la Lunette climatique des Premières Nations et de soutenir sa mise en œuvre.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations
OBJECTIF 3.7.4		
Organiser tous les deux ans un rassemblement national sur le climat de l'APN afin de permettre aux Premières Nations de partager leurs expériences, les effets qu'elles subissent et leurs solutions et de faire le point sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.	Immédiate	APN
Compiler un ensemble de ressources sur une mobilisation éthique et équitable auprès des Premières Nations afin de renforcer la collaboration et le partenariat entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Aider les gouvernements et organisations des Premières Nations à conclure des ententes de collaboration et de partenariat avec les peuples autochtones et leurs institutions représentatives au niveau international.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations
Créer des possibilités de formation et de mentorat pour aider les Premières Nations, en particulier les jeunes, les personnes handicapées et les personnes 2ELGBTQQIA+, à participer aux discussions nationales et internationales sur la réponse climatique, la conservation et la protection et gestion de l'environnement.	En cours	APN, en partenariat avec les Premières Nations
OBJECTIF 3.7.5		
Préparer une boîte à outils pour aider les Premières Nations à appliquer la Lunette climatique des Premières Nations en l'adaptant à leur propre situation.	Immédiate	APN, en partenariat avec les Premières Nations

Étude de cas 6 : Stratégies sur le climat des Premières Nations en Colombie-Britannique

En 2019 et 2021, les dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique ont adopté des résolutions demandant l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sur le climat pour leurs Premières Nations (résolution UBCIC 2019-02; résolution BCAFN 04/2019; résolution FNS 2021.15). Le First Nations Leadership Council (FNCL) s'est vu conférer le mandat de coordonner ce travail en collaboration avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Le titre, les droits et les droits issus des traités des Premières Nations sont affirmés et protégés dans la lutte contre les changements climatiques;
- Les connaissances, les lois, les procédures juridiques et les visions du monde des Premières Nations sont reconnues et mises en œuvre dans le cadre de la planification et de l'intervention en matière de climat;
- Des réponses efficaces et rapides face à l'urgence climatique ont été mises au point pour réduire les effets et la vulnérabilité au sein des communautés.

Diffusés en 2022, la Stratégie et le Plan d'action sur le climat des Premières Nations de la Colombie-Britannique reposent sur une vision, cinq principes directeurs et quatre voies prioritaires pour une action en faveur du climat : titre et droits inhérents; capacité et leadership; protection des terres et de l'eau; réponse et état de préparation face aux changements climatiques.

Comprenant 20 appels urgents à l'action en faveur du climat, la stratégie complète est présentée sur le site Web : <https://fnlclimatestrategy.ca/>



Étude de cas 7 : Stratégies sur le climat des Premières Nations au Yukon

La Vision.Reconnexion des Premières Nations du Yukon

L'idée de créer la Yukon First Nations Climate Action Fellowship est née lors du tout premier rassemblement des Premières Nations du Yukon (PNY) sur l'action en faveur du climat, en février 2020. Au centre culturel de Kwanlin Dün, les Chefs des Premières Nations du Yukon ont signé une déclaration d'urgence sur les changements climatiques, qui approuve l'élaboration d'une vision et d'un plan d'action des Premières Nations du Yukon sur le climat. Selon les dirigeants, il est essentiel que ce plan soit dirigé par des jeunes, car « c'est leur avenir qui est en jeu et ils hériteront des décisions prises aujourd'hui ». C'est ainsi qu'a été créée la Climate Action Fellowship, un groupe de 13 jeunes des Premières Nations de l'ensemble du Yukon. Travaillant, progressant et se réunissant ensemble depuis janvier 2021, la Fellowship a lancé sa Vision Reconnexion en mai 2023. Celle-ci détermine l'approche dominante de l'action en faveur du climat, qui consiste à traiter les symptômes des changements climatiques (p. ex., l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone) plutôt que les causes profondes – des relations déconnectées. Leur réponse consiste à mettre l'accent sur le concept de reconnexion – la pratique consiste à recouvrer une bonne relation avec l'esprit, avec soi-même, entre nous et avec la terre –, en présentant la



reconnexion comme une action en faveur du climat. Les outils de la reconnexion figurent dans les cultures des Premières Nations. La vision Reconnexion guide les personnes afin qu'elles s'occupent de tout leur être (spirituel, émotionnel, physique, mental) et qu'elles transforment la façon de prendre des décisions qui façonnent notre société : notre mieux-être, notre logement, notre alimentation, notre énergie, notre extraction, notre économie, notre gouvernance et notre éducation. La version intégrale de Reconnexion se trouve sur le site Web suivant : <https://reconnection.vision/>



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CLIMAT

4. Conclusion et voie à suivre

Fondée sur la vision de la Déclaration des aînés, le mandat des Premières Nations-en-Assemblée et la Lunette climatique des Premières Nations, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN propose une approche Premières Nations de la gouvernance, de la politique et des discussions sur les changements climatiques. Au cœur de cette approche se trouve la relation profonde et réciproque entre les Premières Nations et la terre, l'eau et l'air, telle qu'elle est décrite dans la Déclaration des aînés : *Le Créateur nous a donné la responsabilité de préserver et de protéger notre mère la Terre, ainsi que des lois qui régissent toutes nos relations, afin que nous puissions coexister de manière interdépendante avec la nature et l'humanité, tout en définissant nos droits, nos responsabilités et nos obligations à l'égard de la Terre...*

L'orientation initiale des Premières Nations-en-Assemblée reconnaît cette interconnexion : [...] *la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos citoyens*. Sur le plan pratique, nous faisons progresser cette déclaration grâce au cadre conceptuel de la Lunette climatique des Premières Nations (« la Lunette climatique »). Celle-ci préconise un recadrage fondamental du discours sur le climat et propose de s'éloigner de l'importance excessive accordée aux « solutions technologiques » et aux « mécanismes de marché » afin d'adopter un cadre qui privilégie la centralité des droits, de l'autodétermination et des systèmes de connaissances des Premières Nations. Dans cette optique, nous proposons sept domaines prioritaires pour faire progresser et soutenir immédiatement le leadership des Premières Nations dans le domaine du climat.

1. **Prioriser les systèmes de connaissances, la santé, les langues, les cultures et les spiritualités des Premières Nations.**
2. **Reconnaître, respecter et positionner la compétence et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations en tant qu'éléments centraux du processus décisionnel sur le climat à tous les niveaux.**
3. **Palier le manque de ressources pour soutenir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de chefs de file dans le domaine du climat.**
4. **Assurer l'autosuffisance des Premières Nations dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie.**
5. **Comblent le manque d'infrastructures naturelles et bâties.**
6. **Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour l'atténuation, la prévention, l'intervention et le rétablissement dans toutes les situations d'urgence.**
7. **S'appuyer sur la Lunette climatique des Premières Nations concernant le climat pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.**

Le but, l'ensemble d'objectifs et la liste de stratégies et de mesures correspondant à ces domaines prioritaires sont *habilitants*. Ainsi, chaque Première Nation au niveau local et régional peut établir ses propres stratégies et priorités climatiques fondées sur son histoire, sa gouvernance, sa culture, sa langue et son système juridique. Nous invitons les gouvernements, les entreprises et les partenaires universitaires à accompagner ou à soutenir les Premières Nations dans la mise en œuvre de ces stratégies sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires ainsi que dans leurs airs.

Nous sommes impatients de mettre en œuvre ensemble la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.







